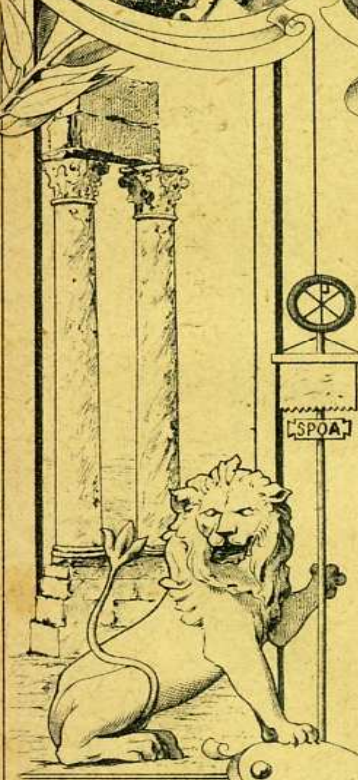
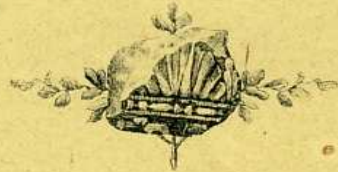


• BULLETIN •

• DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS •

• DU •

• VIEIL ARLES •



Atelier B. Maurin

L. Veran - Architect

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES

AMIS DU VIEIL ARLES

Paraissant tous les Trimestres

SOMMAIRE

1. La Révolution dans Arles, Pierre VÉRAN.
2. Fouilles archéologiques, A. VÉRAN.
3. Un pèlerinage arlésien, Abbé CHAILAN.
4. Nos vieux archéologues : le chevalier de Gaillard ; ses lettres sur les antiquités d'Arles (suite).
6. Le vieil Arles : Récits de l'époque révolutionnaire : la Mission de Fréron (suite), É. F.

À nos Lecteurs et Abonnés

Par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, nous n'avons pu, dans le courant de l'année 1912, servir à nos lecteurs et abonnés, le Bulletin trimestriel de la Société, nous l'avons vivement regretté et nous les prions d'agréer nos excuses. Nous comptons reprendre notre publication et pour qu'il n'y ait pas de solution de continuité pour ceux qui collectionnent notre brochure, l'année 1912 ne se composera que d'un numéro unique qui sera celui que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

Les cotisations en retard seront mises en recouvrement par notre trésorier et les fonds disponibles résultant de l'économie forcée par la publication non intégrale du Bulletin de 1912, nous permettront de faire face à certaines obligations de la Société pour la sauvegarde et l'entretien de nos Monuments, un des buts principaux de notre Société.

LA RÉVOLUTION DANS ARLES

Parmi les manuscrits inédits qui composent le fonds *Véran* aux archives de la Ville, se trouve une relation de l'époque révolutionnaire pleine d'intérêt et de faits précis, de la main de *Pierre Véran* (1), témoin oculaire et victime des évènements qui troublèrent la Ville d'Arles pendant l'époque sanglante de la Terreur.

Ce manuscrit qui a pour titre : *Ma conduite pendant la Révolution*, n'a aucune prétention littéraire, c'est plutôt un journal ; nous le publierons tel quel, en en modifiant simplement l'orthographe un peu trop fantaisiste. Il faudra aussi pardonner au narrateur ses violentes déclamations contre les *Invariables Monnaidiers* et les personnes au pouvoir à cette époque tragique ; mais le lecteur sera indulgent quand il saura que Pierre Véran passa 1537 jours soit en prison, soit dans une cave ou en exil, sous la menace constante de voir sa tête tomber sur l'échafaud, et que deux fois il échappa à une mort tout aussi tragique par le plus grand des miracles (2).

1. Cf. *Bulletin des amis du Vieil Arles*. Généalogie de la famille Véran, par É. Fassin Juillet 1908, p. 244.

2. Pierre Véran, né à Arles le 19 décembre 1749, y est mort le 25 décembre 1819 ; dans les derniers temps de sa vie, il cumulait les fonctions de greffier du Tribunal de Commerce et de Conservateur du

Une série de notes complètera le récit de Pierre Véran, elles sont dues à la plume experte de M. É. Fassin, notre érudit et savant collaborateur, à la science et au dévouement duquel on ne fait jamais appel en vain quand il s'agit de l'histoire de notre petite patrie.

A. L.

Musée lapidaire. Il était auparavant secrétaire à la Préfecture. C'est le bisaïeul de notre éminent collaborateur et ami M. Aug. Véran, architecte des monuments historiques. M. *Louis Jacquemin*, dans sa *Monographie du Théâtre antique* (II, 342-343), lui a consacré une notice dont nous nous faisons un plaisir d'extraire les lignes suivantes : « Pierre Véran, excellent citoyen, probe comme on l'était dans le vieux temps, dur au travail, amateur infatigable de recherches historiques, a laissé en mourant des manuscrits renfermant, plus qu'on ne pourrait le croire, des matériaux très précieux. Son talent, sans cesse au service de sa curiosité, consistait à tirer de l'obscurité une foule de faits peu connus, d'évènements effacés, de pièces historiques rares ou ignorées que ses fonctions lui permettaient de tirer de la poussière des archives où, sans ses soins, elles auraient toujours dormi... Homme de bien sans faste, et érudit sans prétention, ce savant mourut comme il avait vécu il s'éteignit dans l'ombre, accompagné des regrets des gens de bien et des pleurs de sa famille. »

Ma conduite pendant la Révolution

ou Petite Histoire de la Révolution dans la Ville d'Arles

Année 1800

P. VÉRAN.

Conduite du sieur Pierre Véran, Inspecteur du Canal de Craponne, œuvre d'Arles, et ses persécutions, ou Petite Histoire de la Révolution française dans Arles.

*Impii serius ocius dant panas, superi,
sicut et justi, remunerationem.*

Je n'entrerai pas dans les détails qui précédèrent la Révolution dans Arles, je m'attacherai seulement à ceux qui la suivirent et à tout ce qui m'est particulier pour faire connaître mes principes qui n'ont jamais varié. Depuis longtemps l'administration municipale d'Arles, ma patrie, était exclusivement l'apanage héréditaire des deux premières classes des citoyens. Le bourgeois éclairé qui ne jouissait pas d'une fortune assez conséquente, l'honnête artisan, l'utile agriculteur en étaient éloignés. En 1788 le sentiment de leurs droits se réveillant en eux, ils se décident à solliciter la confection d'un nouveau règlement qui leur accorde la jouissance des droits de citoyen dont ils étaient privés ; je me joins aux réclamations, j'élève ma voix en leur faveur, et j'invoque pour le soutien de leur cause, les droits sacrés de l'égalité.

Les États généraux sont convoqués ; mes vœux, ceux de mes amis, commencent à être exaucés. Un Conseil permanent composé de toutes les classes de citoyens est organisé, mais des impositions onéreuses injustement

réparties pèsent encore sur les indigents. J'en sollicite, par un mémoire adressé à cette nouvelle administration, la répartition plus égale, en attendant que le Congrès national en ordonne la suppression.

Bientôt une garde nationale est organisée, tous les bons citoyens s'empressent de s'y enrôler, je ne suis pas des derniers à donner cette preuve de mon civisme. Le moment arrive de nommer les municipalités, les citoyens de la commune de Fourques, district de Beaucaire, département du Gard, à qui mon amour pour ce travail n'était point inconnu, m'appellent à remplir les fonctions de secrétaire de cette commune. Je justifie leur confiance, et le Directoire du district de Beaucaire, satisfait du zèle avec lequel je remplis les devoirs de ma place, m'honore bientôt des commissions les plus importantes, telles que celles de l'encadrement des biens ci-devant privilégiés, de l'estimation des biens devenus nationaux, de l'assiette des impositions foncières et mobilières.

Les archives de la commune de Fourques étaient dans le plus grand dérangement ; le même Directoire me confie le soin de les mettre en ordre.

Au milieu de toutes ces occupations multiples, je ne perds pas de vue les malheureux. J'expose aux administrations supérieures et aux riches propriétaires leurs besoins urgents, et j'ai la douce satisfaction d'obtenir pour eux des secours abondants.

Cependant des ennemis, des malveillants, jaloux sans doute de la considération que je m'étais acquise, me rendent l'objet de leurs persécutions. Un club ou société populaire s'était formé à Arles dès le 1^{er} janvier 1791 (1).

1. Antoine Baudesseau, cordonnier, Joseph Meyer, menuisier Fenon, cordonnier, Mourgues, cordonnier, Beuf, menuisier, Vachier, clayer, Jullian-Anjouvin, tailleur, Jacques Roussel, bourrelier, furent signataires de la pétition présentée à la municipalité pour obtenir l'ouverture de ce club [Pierre Véran]. Cette société établit son siège dans la ci-devant église du Collège.

(*) me ambitieux, y vole pour y puiser les principes de la faction Jacobiste (1) qui voulait dominer la France. Il y dénonce dans la séance du 12 mars 1791, les Membres de la Municipalité de Fourques et par conséquent moi-même comme coupables d'incivisme et de refus de porter la cocarde nationale. Il n'en fallut pas davantage pour irriter les sectateurs de la nouvelle doctrine, présidés par le fameux Paris, médecin (2) qui se signala dans la suite par toutes sortes de crimes. Celui-ci fait délibérer que le sieur

*. *Début de phrase manquant dans l'édition papier de 1912.*

1. C'est *Jacobine* que l'auteur veut dire.

2. Paris (Honoré-Genès) né à Arles le 25 août 1740, fut un médecin distingué, membre de la Société royale des sciences de Montpellier, de la Société royale de médecine de Paris, de l'Académie royale de Nîmes, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, du collège de médecine de cette ville, etc... Il publia des mémoires sur divers sujets relatifs à sa profession, notamment sur la *peste*, qu'il avait vue de près à Smyrne et à Constantinople, où il avait fait un séjour de près de cinq ans. Il fit imprimer des *Réflexions sur le danger des sépultures dans les villes*. Il ouvrit un cours public d'accouchements, pour seconder les vues du respectable archevêque d'Arles Mgr du Lau. Malheureusement il ne sut pas conserver la considération et l'estime que lui valait l'éclat de ses talents et de ses services ; l'orgueil et l'ambition le perdirent.

Le besoin de dominer le jeta, durant la tourmente révolutionnaire, dans la plus ardente mêlée des partis ; il fut un des *sans-culottes* les plus acharnés. Le cynisme affecté de son langage et de sa plume lui attira la flétrissure d'un surnom ignominieux : on l'appela le *père Duchesne du Midi*. Il prêcha les persécutions, le pillage et le meurtre. La réaction thermidorienne lui infligea six ans de fers, dont il fut vite délivré par Fréron ; bientôt après obligé de s'expatrier pour se soustraire à des vengeances particulières, il fut assassiné près de Milan et ramassé mourant dans un fossé de la route (1796).

Roche se rendra pardevant la Société populaire de Nîmes pour lui dénoncer la Municipalité de Fourques, et qu'il lui sera donné une lettre de crédit auprès des meneurs de cette société. Heureusement cette dénonciation, qui ne tendait à rien de moins qu'à faire proscrire les dénoncés, resta sans effet.

Ce premier acte de persécution n'ébranla point mon courage et ne me fit point changer de principes. Dès lors je regardai sans cesse le club d'Arles comme l'ancre où allait être déposée la boîte de Pandore, et je me gardai bien de m'y présenter pour être mis au nombre des nouveaux sectateurs ; je fis plus encore, je garantis pendant plus d'un an la commune de Fourques de l'organisation d'une pareille société. Cependant plus on avançait dans la Révolution, plus la faction des Jacobins prenait de consistance dans Arles. La terreur s'était déjà emparée de plusieurs personnes. Les dénonciations des prêtres attachés à la religion catholique, apostolique et romaine, les persécutions sans nombre que le Club faisait exercer contre ces mêmes prêtres, contre ceux qui s'étaient réfugiés dans Arles pour éviter la mort qu'on leur préparait à Nîmes, contre les bons citoyens et plus encore contre les femmes qui ne voulaient pas fréquenter les églises des prêtres qui avaient prêté un serment contraire à la religion chrétienne, obligèrent les bons citoyens à mettre un terme à tant de persécutions. Ils s'assemblèrent subitement le 9 juin 1791, dans le couvent des Minimes, et en sortirent en corps pour aller s'emparer de l'ancre des Jacobins, et en chasser les sectateurs ; ils réussirent dans leur projet, et ils érigèrent une nouvelle société dans les bons principes sous le titre de « *Société des Amis de la Paix et de la Tranquillité* ». Je me rendis aux vœux de mes concitoyens et j'eus l'honneur d'être inscrit des premiers sur la liste de la nouvelle Société.

Le 4 juin, Roux (1), évêque constitutionnel et métropolitain des côtes de la Méditerranée, était venu à Arles, et avait visité le lendemain les Jacobins assemblés en club dans l'église des ci-devant Jésuites. En sa présence il avait été délibéré d'expulser de la ville les prêtres nîmois qui s'y étaient réfugiés. L'évêque n'avait mis aucun obstacle à ce barbare projet, au contraire il l'avait approuvé tacitement, de façon que les prêtres furent aussitôt chassés à main armée. Je les suivis de près, je les atteignis sur le chemin de Fourques à l'entrée de la nuit, à l'approche d'un orage qui annonçait quelque chose d'affreux ; je me réunis à eux, je les consolai et je les conduisis auprès des administrateurs de la commune de Fourques, que j'invitai par l'ascendant que j'avais sur eux à leur accorder l'hospitalité ; j'obtins sans peine ce que je désirais. Mes vœux furent remplis.

Les affaires de la commune m'ayant retenu auprès des administrateurs, je me disposais quelques jours après à retourner à Arles, lorsqu'une personne vint me remettre un paquet sans adresse qu'il avait trouvé sur le chemin ; je consulte le s^r Bonasse (2), mon ami ; il est de l'avis d'ouvrir ce paquet. Je l'ouvre en sa présence et j'y lis que le club de Nîmes envoyait au s^r Antonelle, président du club d'Arles, le signalement du s^r Arliac, prêtre de Nîmes, avec un ordre de l'arrêter et de le faire traduire de suite à Nîmes. À cette lecture mon cœur s'enflamme d'indignation. Je vole à l'instant à Arles. Le peuple était assemblé sur la Lice, car c'était un jour de fête ; je promène mes regards sur les étrangers qui s'y trouvaient, et, à l'aide du signalement gravé dans ma mémoire, je découvre le s^r Arliac ; je l'accoste, je l'amène avec moi, je lui fais part

1. Charles Benoît Roux, ci-devant curé d'Eyragues.

2. Jacques-Honoré Bonasse, homme de loi, ci-devant procureur en la sénéchaussée d'Arles.

dans un lieu écarté de ma découverte, je le rassure et je l'invite à se tenir caché, crainte de quelque surprise. Le vertueux ecclésiastique dont les yeux fondaient en larmes, m'embrasse, se jette à mes genoux, je le relève, il bénit le seigneur de la protection qu'il lui accorde et me jure une amitié éternelle.

Les bons citoyens, comme j'ai dit plus haut, s'étant emparés le 7 juin de l'antré des Jacobins, s'empressèrent le lendemain d'envoyer une députation à Fourques pour ramener le s^r Bonasse qui, après quelques mois de prison, avait été obligé de s'y réfugier pour se soustraire aux persécutions du s^r Antonelle et de ses affidés. Cette même députation fut chargée d'inviter les prêtres qui quelques jours auparavant avaient été ignominieusement chassés d'Arles, de retourner dans cette ville pour y rester sous la sauvegarde des autorités constituées. Ces vertueux personnages, après avoir remercié la députation en des termes les plus affectueux, furent enlevés par la foule.

Le premier député prit le s^r Bonasse mon ami sous le bras, chacun des autres parmi lesquels j'eus l'honneur d'être avec le s^r Jacques Noyer, maire de Fourques, en usa de même vis-à-vis des prêtres, et tous placés au milieu d'une foule immense de bons citoyens, précédés d'une musique bruyante, nous ramenâmes les victimes de la plus noire des persécutions dans la ville d'Arles, où elles furent reçues comme en triomphe, et après les avoir régalez d'un superbe festin, nous les conduisîmes dans les maisons d'où ils avaient été chassés par les Jacobins.

La faction jacobite qui venait d'être terrassée, n'oublia rien dès lors pour incriminer ces bons citoyens d'Arles, elle vomit des adresses virulentes et mensongères qu'elle fit passer dans tous les clubs, et la ville d'Arles commença bientôt d'être en proie à de plus grandes persécutions. Les

persécutions. Les chefs de la faction firent rendre au Département un arrêté portant fermeture des églises des prêtres non assermentés et celle de la société des *Amis de la Paix*. Les bons citoyens s'empressèrent de dénoncer ces actes tyranniques à l'Assemblée nationale dans une pétition du 10 septembre 1791 signée de plus de 1800 citoyens ; je signai avec enthousiasme cette pièce qui fut dans la suite qualifiée de *liberticide* et qui devint un des motifs de la proscription de tous ceux qui y avaient adhéré.

Pendant que les choses se passaient ainsi à Arles, Antonelle qui avait été élu président de l'Assemblée électorale qui se tenait à Aix (1), ne cessait de soulever les Jacobins de Marseille, d'Aix et de tout le département, pour qu'ils fondissent sur la ville d'Arles. *C'est*, disait-il dans une circulaire, *vers Arles seulement qu'il vous faudra marcher : c'est là qu'une ligue monstrueuse brave la nation, outrage les autorités constituées, méprise les lois, maîtrise les patriotes et appelle à grands cris la contre-Révolution.*

À l'annonce de cet éveil infernal, les *Chiffonniers* (2), car ce sera ainsi que j'appellerai d'ores en avant les bons citoyens, comme j'appellerai *Monaidiers* (3) le parti contraire, se décide d'opposer la force à la force, et pour cela ils prennent tous les armes, ils créent un bureau militaire et un bureau d'agence sous l'autorisation de la

1. Cette assemblée électorale, composée des électeurs du second degré, avait été convoquée pour élire les députés du département au corps législatif.

2. Les Chiffonniers prirent ce nom par rapport à ce qu'ils s'assemblaient dans la maison d'un ci-devant chanoine appelé Giffon et par corruption Chiffon. (Pierre Véran).

3. Le nom de Monaidier fut donné au parti sans-culotte parce que la plupart habitaient l'ancien quartier de la Monnaie [Pierre Véran].

municipalité. M. de Léautaud (1), maréchal de camp des armées du Roi, est mis à la tête de ses concitoyens. Dès aussitôt on travaille à mettre la ville dans un état de défense parfait ; des batteries sont établies par les ordres de M. Roy de Vaquières, nommé commandant d'artillerie, les gargousses se préparent, les femmes et les filles de tout état et de tout âge, parmi lesquelles deux ou trois de mes filles se trouvent, portent de la terre et du fumier pour murer les portes de la ville, et réparer les remparts qui en avaient besoin, en un mot l'ardeur est égale dans les deux sexes.

Je ne fus pas dans dans cette occasion un être passif : je fus nommé par le bureau militaire pour surveiller la fermeture de la porte de la Roquette et les ouvrages qu'on fit dans ces quartiers sur les remparts. Je volais ensuite à mon poste de Fourques pour surveiller ce qui se passait du côté de Nîmes et de Beaucaire, et je fis part de mes découvertes au bureau militaire et à la municipalité d'Arles toutes les fois que l'occasion se présenta. Mon fils de son côté s'enrôla dans la compagnie des canonniers.

Durant ces préparatifs, les troupes que le département des Bouches-du-Rhône envoyait contre Arles étaient en marche ; mais une proclamation du Roi, du 18 septembre 1791 ayant justifié l'innocence des chiffonniers d'Arles, en cassant les arrêtés du département des 28 juin et 7 septembre, les efforts d'Antonelle furent vains, et les Monaidiers réunis aux troupes qui venaient assiéger Arles eurent la honte de voir échouer leurs projets infernaux. Arles, en un mot, fut délivré pour cette fois des horreurs d'un siège.

Le bureau militaire ayant reçu des avis que les Jacobins n'en resteraient pas là, et que leur plan était d'allumer la guerre civile dans la partie du Midi, de s'emparer de la

1. Pierre de Léautaud-Donine, le cadet des Léautaud.

ville d'Arles, de se ménager une retraite certaine en cas de besoin par la Méditerranée, il ne se sépara point ; au contraire il prit des arrangements pour se procurer des pièces d'artillerie de gros calibre, des boulets, des bombes, de la poudre, de la mitraille, des affûts, des canons de campagne, et tout ce qui était nécessaire pour la défense de la ville. Des troupes de ligne sont envoyées par le Roi pour aider à maintenir la tranquillité.

Pendant ce temps-là, les Monaidiers et leurs chefs, à Paris, travaillaient sans relâche à calomnier les chiffonniers et sollicitaient un décret de l'Assemblée nationale pour l'envoi de troupes pour désarmer la ville d'Arles. Les chiffonniers redoublent d'efforts et de courage. Cependant leurs députés à Paris ne peuvent empêcher que par un décret du 13 mars 1792 les autorités constituées de la ville d'Arles ne fussent appelées à la barre. Cette nouvelle commence d'inquiéter les Chiffonniers qui persistent à se vouer à la mort pour la défense de leur cause. Le bureau militaire continue ses fonctions. Chaque jour j'y rends compte de ce que j'ai appris à Fourques de relatif à Arles. Le 26 mars un second décret est encore rendu contre Arles : il porte que cette ville sera désarmée, que ses fortifications seront abattues et que des troupes seront envoyées pour cette expédition ; les ministres du Roi sont changés, les commandants des troupes en Provence qui avaient promis de secourir les chiffonniers n'ont plus de moyen pour le faire ; dès lors la terreur s'empare de tous les bons citoyens, et voyant qu'ils ne pourraient tenir contre les forces réunies des départements des Bouches-du-Rhône et du Gard, la plupart, pour échapper à la mort, prennent la fuite, laissant leurs familles dans la désolation.

Le Département des Bouches-du-Rhône n'eut pas plus tôt reçu le décret du 20 mars qu'il mit sur pied une armée de terre et de mer pour venir désarmer les chiffonniers. Dès

le 25 mars 1792, six allèges armés en guerre arrivèrent sous les murs d'Arles, un bataillon de gardes nationales de Nîmes entra dans la ville. Me trouvant alors à Fourques je craignis pour ma famille. Malgré les représentations que mes amis me font, je me détermine à me rendre auprès d'elle ; je pars, mais je ne fus pas plus tôt arrivé au faubourg de Trinquetaille que je fus arrêté par le nommé *Jean Datty*, cordier, qui m'assomma à coups de bâton, et me livra à des scélérats pour me pendre. Je perdais indubitablement la vie si plusieurs femmes ne m'eussent délivré d'entre les mains de ces cannibales, et ne m'eussent emporté pour me cacher dans une maison d'où je sortis à l'entrée de la nuit pour me rendre de nouveau à Fourques.

Le 27 mars l'armée de terre (1) qui était composée presque toute de Marseillais, dont la plupart gens sans aveu, arriva dans Arles. Les maisons des Chiffonniers furent

1. Elle était composée [de près de cinq mille hommes, commandés par un général improvisé, *d'Hilaire Chamvert*, et dirigée par deux commissaires, J. R. Bertin et F. T. Rebecqui]. Durant le séjour de l'armée Marseillaise, c'est-à-dire le 13 avril, Pierre Clastre, ci-devant chanoine de la Major, se rendit dans l'église des Cordeliers et, en présence de plusieurs hérétiques d'Arles et de Marseille, il détruisit à coups de marteau taillant le tabernacle, la pierre sacrée, et mutila en divers endroits le maître-autel, afin, dit-il, que les prêtres chiffonniers (catholiques romains) ne puissent pas y dire la messe. Dans ce temps les Marseillais et les Jacobins d'Arles promenaient par les rues le buste représentant le Père Eternel qu'ils avaient enlevé de l'église des Prêcheurs, et arrêtaient les femmes, les filles, même les hommes pour y cracher dessus, fustigeant ceux qui n'obéissaient pas et les menaçant de les pendre. On traîna ce buste ensuite dans les rues et on le couvrit de toutes sortes d'ordures ; lors du départ de l'armée Marseillaise, les hérétiques le portèrent à Marseille pour renouveler devant le peuple ces scènes d'horreur. D'honnêtes gens de Marseille m'ont dit que le chef de ces hérétiques fut mis à mort quelques jours après. — [Pierre Véran].

furent données pour logement à la troupe ; la mienne ne fut pas exempte, et ma famille fut journellement exposée à toutes les horreurs possibles. Lorsque la démolition des remparts et des édifices publics fut arrêtée, elle fut conduite par des scélérats, le sabre nu à la main, pour aider à cette démolition. Mon épouse manque y perdre la vie ; qui plus est encore on l'oblige de s'agenouiller au pied des arbres de la liberté qu'on plante. Tandis que les Chiffonniers de l'un et de l'autre sexe restés dans Arles étaient proie aux plus atroces persécutions, que leurs maisons étaient pillées, ceux qui avaient pris la fuite étaient sans cesse exposés à perdre la vie. Du fond de ma retraite où était venu me joindre mon fils, je gémissais sur le sort déplorable de ma famille et de mes amis, lorsque tout à coup une bande de scélérats marseillais qui rôdait dans le village de Fourques et de la campagne pour piller, vint dans le château de Fourques où les membres de la municipalité tenaient leurs séances ; deux ou trois d'entre eux montent sur les remparts du château, renversent les portes, les fenêtres des tourelles : je leur crie d'une fenêtre d'un appartement où j'étais avec mon fils de ne point commettre des dévastations. Ils me répondent par le cri cannibale à *la lanterne* (la potence) ; ils descendent pour prendre la corde du puits pour me pendre. Une femme sort tout-à-coup, appelle la gendarmerie de Beaucaire qui était sur le lieu ; elle court pour me sauver et force les assassins de sortir de la cour du château ; mais ces hommes de sang ne sont pas plus tôt dehors qu'ils se joignent à d'autres, insultent la gendarmerie et la forcent de se retrancher dans le château. Les gendarmes ferment la porte, montent pour m'annoncer le danger qui nous environne, et jurent et me font jurer de nous défendre jusqu'à la mort. Heureusement le ciel veille sur nous, le peuple de Fourques nous délivre et nous met en liberté. Après cet évènement, je me rends à une maison de campagne (Mas de la Roche) tenu en ferme

par le sieur *Pierre Faisse*, maire de la commune, et j'y passe la nuit. Dans la journée du lendemain, on vient nous avertir que les brigands veulent détruire le château, et y mettre le feu. Je vole avec le Maire et d'autres officiers municipaux pour empêcher ce malheur ; nous arrivons à temps ; on avait commencé de détruire le toit ; nous en imposons avec les gens du pays à la horde dévastatrice et nous parvenons à obtenir que ce ne sera que les créneaux qui seront démolis, ce qu'ils commencent de faire.

Quelque temps après le départ des Marseillais, les Clubistes d'Arles engagent quelques scélérats de Fourques d'organiser un club. La municipalité s'y oppose tant qu'elle peut, mais elle est enfin forcée de consentir à l'organisation de ce nouvel antre de Jacobins. Les nouveaux sectateurs ne sont pas plus tôt organisés qu'ils délibèrent de donner une fête et de planter en solennité un arbre de la liberté. Ils choisirent le 6 août 1792 pour cette fête et l'élévation de l'arbre ; ils invitent les principaux chefs du club d'Arles d'assister à la cérémonie. Le scélérat *Paris*, médecin, un des chefs du club d'Arles, est choisi pour présider la fête ; la municipalité est invitée à s'y rendre, je me rends avec elle dans la chapelle des Pénitents bleus du lieu. Là *Paris* monte en chaire, prononce un discours qui provoque le meurtre et le pillage ; le cortège sort, je suis la municipalité ; mais à peine fut-elle dehors de la chapelle, que le nommé *Antoine Garnier* dit le *Caladaire*, qui avait assassiné deux jours auparavant dans Arles le nommé *Antoine Tourniaire* dit *Tonnerre*, tire son sabre pour me couper la tête ; un officier municipal, (*Faisse*, cousin du maire) détourne le coup et me sauve. À quelques pas de là, cet assassin se réunit à *Jean Datty* qui avait voulu m'assassiner le 25 mars d'auparavant, à un nommé *Labacet* et autres, et ils complotent tous ensemble

de m'enlever et de me pendre ; je suis averti du complot, je fuis dans la campagne, et j'échappe pour la seconde fois à la mort. À peine ces monstres se furent aperçus de ma fuite qu'ils en donnèrent avis à Paris qui venait de prêcher de nouveau au peuple du haut d'une échelle. Le monstre donne ordre à ses satellites de me chercher. Ils fouillent dans la maison commune, dans les maisons voisines, ils pestent, ils enragent de ne me point trouver, et jurent que je ne leur échapperai point.

Dès le soir, je me rends à la maison de campagne de *Faïsse*. Il y arrive le lendemain, il m'embrasse, il pleure même sur les dangers que j'ai courus, et il tâche de me les faire oublier. Revenu enfin de ma frayeur, je vois qu'il n'y a plus le moyen de rester attaché à la municipalité, je le prie d'accepter ma démission de secrétaire de la commune, il s'y refuse, je persiste, il part pour en faire part à ses collègues : tous en corps s'écrient que si je les abandonne ils quittent leurs fonctions ; ils députent aux administrateurs du district de Beaucaire. Je les avais tous pour amis, je leur écris moi-même et ce fut avec bien de la peine qu'ils engagèrent la municipalité de rester en place, et de recevoir ma démission de secrétaire, vu les dangers imminents qui m'entouraient. La députation, retournée à Fourques, fait part à la municipalité de l'avis du district ; elle persiste à vouloir quitter ses fonctions ; je prie instamment tous les administrateurs en corps et chacun en particulier de ne point abandonner leurs places à des factieux qui ne manqueraient pas de s'en emparer pour mettre le trouble dans la commune, d'où il s'ensuivrait des malheurs plus grands encore, la perte de leur vie, la destruction de leurs familles. Ils se rendent enfin à mes sollicitations, ils signent la main tremblante les certificats et le passeport que je leur demande, ils fondent en larmes, ils m'embrassent et je me sépare d'eux pour me rendre encore chez mon ami *Faïsse*, où je vais attendre de ma

famille ce qui m'était nécessaire pour ma fuite dans un endroit où je pus être à l'abri des recherches de mes ennemis.

Neuf ou dix jours s'écoulaient ; dans cet intervalle, je fais passer mes certificats et mon passeport à l'administration du district de Beaucaire ; tous les membres présents s'empressent de les signer le 11 août 1792. Aussitôt après le s^r *Noailles*, procureur syndic du district, charge un porteur pour venir me les remettre en main propre avec cette lettre : *J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, votre passeport visé par le Directoire, ainsi que celui de M. le Curé. Vous ferez bien de donner votre adresse à la Municipalité, afin qu'elle se pourvoie à vous si elle a besoin de votre secours.*

Je n'eus pas plus tôt reçu mon passeport et embrassé ma femme et deux ou trois de mes filles, que je me rendis chez le s^r *Jean Imbert*, procureur de la commune, un de mes intimes amis qui exploitait une maison de campagne à une lieue de Fourques. Là j'y attends un guide qui devait me venir prendre. Ce fut à 8 heures du soir qu'il arriva ; à 9 heures je me mis entre les mains de la Providence qui ne m'a jamais abandonné, et je partis. Mon guide avait fait préparer un petit bateau proche la paroisse de Sauzan, le batelier était à nous attendre, nous nous embarquons, et sous peu de temps nous sommes à l'autre côté du Rhône. De là, traversant divers marais, nous nous rendons au Pont de Barbegal. Je dis alors à mon guide que c'était au village de Fos que je voulais me rendre. Nous poursuivons notre chemin, et lorsque le soleil parut je me trouvai à *Château-Bélan*, où je voulus passer pour embrasser un de mes amis et me reposer.

Le lendemain, 13 août, je me rendis à Fos chez le s^r *Féraud*, chirurgien du lieu, mon parent ; je fus reçu avec les plus grands témoignages d'amitié. Je remercie mon guide,

mon guide, je le paie de ses peines et le charge d'une lettre pour ma famille.

Dans ce nouveau séjour, le s^r Féraud met tout en oeuvre pour me faire oublier ce que j'avais souffert. Il m'assure que je jouirai dans ce pays de la plus parfaite tranquillité, il me présente au Maire, au procureur de la commune dont il était secrétaire, qui m'accueillent avec honnêteté. À peine un jour s'était écoulé qu'un exprès que nous avions envoyé au Martigues pour prendre des provisions arrive sur les dix heures du soir tout agité, et nous annonce qu'on a pendu au Martigues un arlésien ; je crains qu'un de mes amis, un de mes concitoyens ait été la victime immolée, je passe la nuit dans la plus grande affliction ; le lendemain Féraud prend des renseignements et il apprend que c'est un nommé *Fouquet* (1) attaché au parti jacobin qui avait été assassiné par d'autres plus scélérats que lui.

Le 16 août je fus invité par la municipalité de Fos d'assister à un dîner qui se donnait relativement à la fête de la plantation d'un arbre de la liberté. Le souvenir des dangers que j'avais courus le 6 août dans une pareille fête, fut un motif pour moi de refuser d'abord l'honnêteté qu'on me faisait. Le s^r Féraud qui, outre sa qualité de secrétaire, avait encore celle de commandant de la garde nationale du lieu, m'invite, me presse même de ne pas persister davantage dans mon refus ; il me jure, il me proteste que je n'ai rien à craindre ; je me rends à ses prières, j'assiste au repas. A peine suis-je entré dans la salle du festin, que j'entrevois un nommé *Ribas*, serrurier d'Arles, déjà trop connu par ses principes jacobins. Je m'assieds, le repas commence, bientôt les cris cannibales de *Ça ira, les aristocrates à la lanterne*, se font entendre, et m'annoncent

1. Jean bouquet, d'Arles, fut pendu, à Martigues, le 13 août 1792, par de forcenés révolutionnaires dont il avait énergiquement réprouvé les excès.

les dangers qu'il y a de se trouver dans une pareille assemblée. Le service ne fut pas plus tôt ôté que les chansons cannibales continuent de plus fort ; j'accoste le sieur Féraud, je lui fais part de mes craintes que je communique au s^r Tassy d'Arles, inspecteur des salins de Lavalduc ; celui-ci, aussi inquiet que moi, me propose de le suivre à Lavalduc ; j'y consens et nous nous rendons précipitamment à une maison de campagne qui se trouve sur les bords de l'étang de Lavalduc. Là nous tâchons d'oublier les dangers que nous avons courus et nous ne pensions pas que nous en avions de plus grands à craindre. Nous nous couchons pour les oublier, mais à peine l'aurore parut qu'un exprès envoyé de Fos vint nous annoncer que dans la nuit on avait reçu la nouvelle que les Jacobins d'Arles (Monaidiers) avaient assassiné dans la journée du 16 août les nommés *Jean-Louis Blain*, et *Gravat* dit Cabanon, portefaix (1), et plusieurs autres ; que le nommé *Ribas* dont j'ai parlé plus haut, nous avait désignés aux assassins qui avaient assisté au festin de la veille, et qu'il était prudent de nous soustraire à leurs recherches. Je n'hésitai point à prendre mon parti. *Tassy*, mon ami, croyant qu'il n'avait rien à craindre ne voulut point s'éloigner de son domicile, et voulut même m'engager à rester auprès de lui ; mais me voyant décidé à prendre la fuite, il me donne un jeune homme pour m'accompagner

1. Blain Jacques, surnommé Jean-Louis, portefaix, notable de la Commune, fut assailli sur le port par une troupe d'énergumènes, poursuivi et atteint dans la maison du citoyen La Tour (vis-à-vis la grande porte de l'Église Saint-Laurent, aujourd'hui rue Laurent Bonnemant) et massacré à coups de sabre. Son futur gendre *Gravat*, surnommé *Cabanon*, également portefaix, ayant voulu prendre sa défense et invectivé les assassins, se voit à son tour menacé ; il croit se sauver en se jetant dans le Rhône ; on l'en retire, on l'écharpe à coups de sabre et on le pend. Les deux cadavres mis à nu furent ensuite traînés dans les rues.

à une cabane de La Crau. Je ne fus pas plus tôt parti qu'une horde de brigands vient l'arrêter avec un de ses frères et les conduit au lieu d'Istres. À peine sont-ils aux portes du village qu'une populace effrénée tombe sur eux pour les pendre ; les municipaux accourent, jettent leurs écharpes sur eux et les enlèvent à une mort inévitable. Quant à moi, assis dans un coin de la Crau, où mon guide m'avait conduit, je pensais moins à mes dangers qu'à ceux que courait ma famille. Le pauvre homme qui m'avait donné l'hospitalité, touché de ma situation, tâchait de me distraire, lorsqu'un de mes concitoyens qui avait échappé aux brigands d'Istres arriva avec un panier de provisions et me donna les détails les plus affligeants. Je mangeai un morceau avec lui et nous fumes coucher en rase campagne sur un tas de litière. Le lendemain matin, je pris congé de lui ainsi que de mon hôte. Je me livre à la Providence divine qui me conduit à une mauvaise maison de campagne dite *Gingine* ; j'y passe la nuit dans un grenier à foin. De grand matin, je pars sans savoir, pour ainsi dire, où j'arrêterais mes pas. À peine le soleil parut sur l'horizon qu'une voix m'appela, c'était celle de... vaquier (1) de madame d'Icard. — Où allez-vous ? M. Véran, dit-il. J'hésite de lui répondre, il s'avance, il me tend la main en me disant : Venez avec moi. À peine m'a-t-il conduit dans sa cabane qu'il me fait part de toutes les horreurs qui se commettent dans Arles et des dangers que j'ai à craindre si je veux me rendre dans le sein de ma famille. Fuyez, fuyez, me dit-il, une ville d'où la vertu est bannie et qui n'est plus habitée que par des tigres qui ne sont pas encore rassasiés de sang, et qui cherchent toujours de nouvelles proies pour les dévorer. Allez vous cacher plutôt dans un antre, la Providence veillera sur votre sort. À ces mots, il

1. Lisez : vacher.

m'embrasse et s'écrie ; « Non, je ne vous laisserai point partir que vous ne m'ayez dit où vous comptez diriger vos pas. » Touché d'un dévouement si humain, je le remercie et je lui fais part que mon projet est d'aller m'enfermer dans une cabane de l'Étang du *Landre*. — « Fort bien, me dit-il, je connais celui qui l'habite, vous y serez en toute sûreté ; mais en attendant votre départ, reposez-vous, je vais apprêter un frugal dîner que je vous prie d'accepter, et lorsqu'il sera temps de nous séparer, je vous tracerai la route que vous aurez à tenir.

Après dîner et après m'être bien reposé, mon hôte me dit : « Puisque vous ne voulez pas vous arrêter plus longtemps ici, il est temps que vous partiez. Venez avec moi, ce n'est point du côté du Pont de Mas-Thibert que je vais vous conduire, une bande de brigands de la Crau garde ce passage et vous ne pourriez que tomber entre leurs mains. Je le suis ; il me conduit dans une petite cabane au milieu des marais, il engage le pauvre pêcheur qui l'habitait à me passer de l'autre côté de ces marais ; ce pauvre homme y consent ; j'embrasse mon hôte, je prends congé de lui, et je m'embarque dans une petite nacelle et dans peu de temps je suis mis à terre de l'autre côté des marais. Je gratifie mon conducteur et je prends la route de la cabane du *Landre* où je me propose de me rendre. J'arrive à l'entrée de la nuit et à l'approche d'un orage sur le bord d'une roubine, je vois devant moi l'habitation qui doit me servir d'asile. J'appelle *Nicolas Piget* qui l'habitait, personne ne me répond. Je me jette à l'eau et à l'aide de pieux qui arrêtent un de ses filets j'arrive à l'autre bord. Mais quelle est ma surprise lorsque j'ai fait quelques pas de trouver une autre roubine. Rien ne m'indiquait ici la profondeur des eaux. J'appelle de nouveau *Piget*, il répond, je me fais connaître, il vient avec une petite nacelle me traverser l'eau. Je me rends chez lui où je suis reçu tant par

lui que par sa famille avec la plus grande cordialité (1) Je change mes habillements tout mouillés. Pendant ce temps là on prépare le souper. Nous nous mettons à table et la conversation roule pendant tout le temps du repas sur les horreurs qui se commettent dans Arles. « Soyez tranquille, me dit *Piget*, vous n'avez rien à craindre ici. Vous êtes dans une petite citadelle et il en coûterait cher à ceux qui voudraient tenter de venir vous enlever. Fiez-vous à moi et tout ira bien ». La conversation finie, on m'indique mon lit qu'on avait préparé dans un petit *barracon* fait avec des roseaux ; je n'y fus pas plus tôt étendu que je m'endormis d'un profond sommeil.

Depuis plus de deux heures le soleil échauffait de ses rayons la surface de la terre, lorsque je me réveillai. Je me lève à l'instant ; je ne trouve pas mon hôte. Je demande de ses nouvelles ; sa famille m'apprend qu'il s'est mis de grand matin en course pour se procurer de quoi me régaler. Un instant après, je le vois arriver, chargé de belles anguilles, de grosses carpes et de deux ou trois *macruses* (2). Voici, me dit-il en entrant, de quoi faire bonne chère. Et s'adressant à sa famille il lui dit : Mettez la main à l'œuvre et préparez-nous un bon dîner — « Quant à vous, mon cher *Véran*, comment avez vous passé la nuit ? — Fort bien, lui dis-je. — J'en suis charmé, reprit-il. Venez maintenant avec moi et je vous ferai voir mon petit domaine ». Je le suis. À peine nous sommes sortis de la cabane qu'il s'arrête : Voyez, me dit-il, cette étendue immense de marais qui nous environnent, elle nous met à l'abri de toute attaque, et dans le cas que vos ennemis vinssent à la franchir, nous sommes entourés de roubines

1. Cette famille était composée d'une fille de 15 à 16 ans, d'un fils de 9 à 10 ans. Leur mère était sœur de lait de mon épouse, [*Pierre Véran*].

2. Lisez : macreuses.

qui ne sont point guéables et qui font de ma cabane une petite citadelle. Mais comme elle est dans un endroit fort bas et que les roseaux ne permettent pas de voir ce qui se passe dans le lointain, j'ai planté en terre cette échelle du haut de laquelle je promène mes regards, pour dénoncer ceux qui viennent m'honorer de leur visite. Suivez moi, me dit ensuite mon hôte, je veux vous faire voir ma petite flottille ; elle n'était qu'à quelques pas de nous, il me montre trois petites nacelles. Elles nous seront d'un grand secours au besoin, ajouta-t-il. J'en laisserai tous les soirs une d'enchaînée dans cet endroit, et je placerai les autres deux de l'autre côté de ma cabane pour que dans le cas d'un grand danger, vous puissiez vous embarquer et vous éloigner dans le marais où il est impossible qu'on vous découvre. Après cette visite, mon hôte me reconduisit dans sa cabane, il me montra trois fusils, un trident, deux fichouires. — Voilà mes pièces d'artillerie et mes armes : elles sont plus que suffisantes pour nous défendre contre toute attaque. Ne vous inquiétez pas, ajouta mon hôte, ayez confiance en la divine Providence et il ne vous arrivera rien.

À l'instant, on sert le dîner, nous nous mettons à table et la conversation ne roule plus que sur des choses indifférentes. Cependant, de temps en temps, je pensais à ma famille que je croyais en proie aux plus noires persécutions, je fais part de mes craintes à mon hôte ; je lui propose d'envoyer sa femme auprès d'elle, pour en avoir des nouvelles et pour qu'elle m'envoie des provisions autres que la bonne chère. Il accepte ma proposition, et le départ est fixé au lendemain qui était le 21 août.

À peine l'aurore de ce jour commença à paraître que la femme Piget s'embarque dans une nacelle pour se rendre à Arles ; je lui fais promettre de presser autant qu'elle pourra son retour, et d'arriver, si elle peut, le lendemain. Elle tient

parole, et elle aborde l'habitation à l'entrée de la nuit. Aussitôt elle me remet une lettre de mon épouse ; j'en dévore la lecture, j'apprends que depuis mon départ elle a été dans les plus vives alarmes, mais que, Dieu merci ! ni elle ni nos enfants n'avaient essuyé aucune persécution ; elle termine sa lettre par un renvoi à la femme Piget qu'elle charge de plus grands détails.

Notre pourvoyeuse ne fut pas plus tôt dans la cabane qu'elle nous fit part que le Roi avait été détrôné le 10 août et que, depuis cette époque, les Monaidiers d'Arles se livraient à toutes sortes d'excès de rage ; que, depuis les assassinats commis sur les personnes de *Jean Louis Blain* et de *Cabanon*, une horde de brigands s'était portée le 19 août dans les prisons d'Arles, en avait retiré les nommés *Jean Petit* dit *Pitance*, maçon, et *Claude Seytre* dit *Monico*, travailleur (1), qu'elle les avait impitoyablement assassinés, qu'elle avait traîné leurs cadavres dans les rues de la ville, et les avait ensuite pendus à des réverbères, en un mot que la plus grande terreur était dans Arles et qu'il n'y avait plus aucune sûreté dans cette ville pour les Chiffonniers.

1. Jean Petit et Claude Seytre étaient en prison depuis trois mois, à la suite d'un jugement correctionnel. Le 18 août 1792, le bruit se répand en ville que le fameux Comité des Sabres les a condamnés à mort. Leurs femmes éplorées accourent à la Municipalité, au District, chez les juges de paix ; elles y reçoivent l'assurance que leurs maris n'ont rien à craindre. Le lendemain 19, à 8 heures du matin, quatre commissaires, parmi lesquels le médecin Paris et le juge de paix Roche, se transportent à la geôle et annoncent aux deux détenus que leur peine a pris fin et que leur écrou va être levé. Petit et Seytre remercient, sortent de la prison tout joyeux, et sont massacrés à coups de sabres dans la rue, quelques instants après. Leurs cadavres sont traînés par les rues, puis pendus, le premier, devant la boucherie Garrot, l'autre devant l'auberge de la Croix blanche (maison Gibert puis Bourges, rue Saint-Roch).

À ce récit affligeant, mes yeux ne purent retenir leurs larmes, et pendant toute la nuit je fus en proie aux plus vives agitations. Le lendemain matin, mon hôte mit tout en oeuvre pour me faire oublier tant d'horreurs, mais elles étaient trop profondément gravées dans mon esprit pour les oublier si tôt : je pensais toujours à ma famille, je craignais sans cesse qu'elle devint la proie des anthropophages, et ce ne fut que quelques jours après que je commençai à jouir de quelque peu de tranquillité. Dès lors, je passai les journées à me promener autour de la cabane, je montais de temps en temps sur l'échelle d'observation, j'examinais le sillonnement dans les airs des oiseaux de proie et, au moindre bruit, je descendais pour me cacher. La nuit mon sommeil était souvent interrompu par les mugissements effrayants des taureaux qui paissaient dans les marais, par les croassements lugubre des cormorans, et par le tintamarre affreux des grenouilles ; alors il me semblait voir les cadavres sanglants des pauvres victimes d'une faction cannibale se promener devant moi, et me dire : Fuyez, fuyez, notre ami, cette ville jadis si célèbre par l'aménité et la loyauté de ses habitants ; elle n'est plus habitée que par des tigres, elle est l'asile du crime.

L'état de tristesse où j'étais journellement plongé m'affaiblit insensiblement ; les exhalaisons putrides qui sortaient des marais, l'eau fétide que j'étais obligé de boire, les chaleurs excessives, engendrèrent bientôt dans mon corps une petite maladie qui m'en fit craindre une plus grande encore. La femme et la fille Piget étaient absentes, elles avaient été à Marseille pour vendre deux ou trois cents quintaux de pavies pour garnir les chaises, et nous étions réduits à nous mêmes, car le petit Piget n'était pas capable de grand chose. Une pareille situation à laquelle était jointe la tourmente d'essaims innombrables d'insectes (moussales) qui nous dévoraient, et de laquelle nous ne pouvions nous

garantir dans nos repas que par une fumée épaisse produite par la crotte des taureaux allumée, me forcèrent de faire part à mon hôte du dessein que j'avais d'aller respirer un air plus salubre dans une maison de campagne sur la Crau qu'exploitait un de mes amis. Il ne fut point d'abord de cet avis, mais le surlendemain, étant lui-même tombé malade, et d'ailleurs les provisions commençant à nous manquer, je le décidai à me laisser partir.

Le lendemain 29 septembre, après avoir remercié mon hôte de tous les services qu'il m'avait rendus, je m'embarque dans une de ses nacelles, et il vint lui-même me conduire à la cabane du pêcheur qui m'avait traversé les marais lorsque j'avais été chez lui. Là je remerciai de nouveau mon hôte et je pris congé de lui. À peine suis-je sur le penchant de la Crau que je vois plusieurs personnes réunies ensemble ; je les prends pour des gens mal intentionnés ; je ne pouvais plus me cacher et mes craintes augmentaient à chaque instant. Tout à coup j'aperçois qu'un de la bande se sépare d'elle pour m'approcher, je crains alors de plus fort, mais je ne restai pas longtemps sans reconnaître l'homme qui s'avancait, c'était... le vaquier de Madame d'Icard qui m'avait si bien accueilli lorsque j'avais été chez Piget. — « Où allez-vous, me dit-il, M. Véran, venez avec moi dans ma cabane, j'ai quelque chose à vous communiquer ; ne craignez rien des gens que vous voyez là, ce sont de braves garde-bêtes que je connais particulièrement. » — Je suis cet honnête homme. À peine suis-je dans son petit réduit, qu'il me tient ce langage : Quel est, M. Véran, le motif qui vous a engagé de quitter le séjour où vous étiez, pour vous exposer à perdre la vie ? Savez-vous tout ce qui s'est passé dans Arles depuis votre départ d'ici ?—Oui, lui dis-je, je sais qu'on a assassiné *Jean Petit* et *Claude Seitre*. — Il s'est commis depuis lors, me répond ce brave homme, bien d'autres

Horreurs. Le S^r *Soubour* apothicaire (1), votre voisin a failli perdre la vie ; un capitaine et un soldat du 8^e bataillon ont été assassinés ; une horde de monaidiers qui a été mettre en contribution les villages au-dessus de Tarascon, a assassiné le S^r *Goubier* (2) dans les bras de sa femme Alivone ; le nommé *Caladaire* son assassin a été lui-même assassiné à son tour par ses collègues, pour n'avoir pas fait part de certains vols qu'il avait faits. Cette horde, de retour de son expédition, a assassiné le S^r *Mougenot* (3) orfèvre et a promené sa tête sanglante dans Arles. Un grand nombre d'honnêtes femmes et d'honnêtes filles ont été promenées sur des ânes, et on a commis sur elles mille abominations. Cette même horde d'assassins et de voleurs insatiables de sang et de rapines a été ces jours derniers à Eyguières pour exercer les mêmes fureurs qu'elle avait commises sur les habitants de la viguerie de Tarascon ; mais les Eyguièrens, instruits de ses projets, ont opposé la force à la force, et ont fait feu sur elle ; cinq à six brigands ont perdu la vie ; d'autres, ce sont les chefs, ont été emprisonnés

1. Le sieur Soubour, apothicaire, habitait une maison qui est devenue plus tard la boutique du sieur J.-B. Anty, coiffeur, derrière la poissonnerie.

2. Pierre Goubier, beaucairois, domicilié à Arles, époux de Marie Alivon, fut assassiné à Eyragues, où il s'était réfugié, le 21 ou le 22 septembre 1792.

3. Mougenot (Pierre-François), lorrain d'origine, s'était marié à Trinquetaille, en 1789, avec la fille d'Honoré Gros, maître-meunier, et s'était établi comme orfèvre dans notre ville. Compromis par l'exaltation de ses idées politiques et se sentant menacé, il crut trouver un refuge dans l'armée, et, bien qu'âgé de 47 ans, il fut admis dans la gendarmerie à cheval. Il était à Tarascon ; des Arlésiens le dénoncèrent ; il fut mis en arrestation, traduit à Arles, massacré en cours de route, pendu puis décapité. Sa tête fut apportée à Arles au bout d'une pique et présentée à la jeune veuve (elle n'avait que 20 ans) qui faillit mourir d'émotion.

de sorte que la horde assassine ayant été obligée de rétrograder, elle est rentrée dans Arles, dans l'intention de faire main basse sur les honnêtes gens qu'elle pourra attraper, et j'ai la douleur d'apprendre aujourd'hui que le s^r *Aimard* (1) père, avait été assassiné, que son cadavre après avoir été traîné par les rues avait été pendu à un réverbère le jour d'hier. Il me dit enfin que plusieurs scélérats de la Crau s'étaient emparés des récoltes de raisins et que rien n'était à l'abri de leurs rapines.

À ces tristes récits, je ne pus m'empêcher de verser des larmes et de gémir sur le sort malheureux qui poursuivait tant d'honnêtes citoyens. L'homme vertueux n'était pas moins attendri que moi ; il me demanda alors où j'allais porter mes pas, je lui répondis que ma santé délabrée m'avait forcé d'abandonner l'habitation où j'étais, et je lui fis part que je me proposais d'aller à la maison de campagne dite *Château-Belan* qui était à peu de distance de là. — « J'en suis charmé, vous y serez bien, et j'offre de vous y accompagner demain. — Point du tout, je lui répondis, je veux profiter de la nuit qui s'avance pour m'y rendre, afin de n'être vu de personne. — Vous pensez bien, venez avec moi, me répond-il, et je vous y conduirai. » Je le remercie de ses offres obligeantes ; je l'embrasse et je

1. Aymard (Jean-Daniel), ancien avocat, juge de paix, avait eu le malheur de se créer, dans l'exercice de ses fonctions, des ennemis acharnés ; il alla se réfugier à Cavaillon ; la municipalité d'Arles réclama son arrestation et son transfert ; ramené à Arles sous une escorte insuffisante mais qui fit néanmoins une honorable tentative de le défendre, il fut arraché de sa prison, traîné au pied de l'arbre de la Liberté, à la place des Hommes, puis massacré à coups de sabre ; son cadavre après avoir essuyé d'horribles outrages de la part de mégères en furie, fut pendu à une lanterne, au coin de la *rue des trois Mulets* (en face de la *rue du Pont*, au coin de la maison *Nalis*, cordier, plus tard *Coron* père).

me mets en chemin et après une marche d'environ une heure, j'arrive chez mon ami Gilles qui exploitait cette ferme. J'entre dans son habitation, il est surpris de me revoir, il m'embrasse ainsi que sa famille et me reçoit avec les témoignages d'une amitié non équivoque qui nous unissait depuis longtemps. Je lui fais part des motifs qui m'ont engagé de venir auprès de lui. « Je suis charmé, me dit il, de vous posséder, mais je crains que vous ne soyez découvert par les brigands qui rôdent dans ce quartier. Cependant, tranquillisez-vous, nous prendrons les moyens pour vous dérober à leurs fureurs. » Ensuite, il fait servir le souper, la conversation roula sur bien des choses affligeantes et nous ne nous séparâmes que bien avant dans la nuit pour aller nous mettre au lit.

Le lendemain matin, il vient m'éveiller pour m'apprendre que son épouse va à Arles. Je me lève et je lui donne une lettre pour ma femme. Elle arriva le soir et me remit la réponse à ma lettre. Elle ne contenait rien que je ne susse déjà ; ma famille me recommandait seulement que je me tins caché et que je ne me montre à personne.

Après quelques jours de séjour, la santé me fut rendue, la frayeur me quitta. Je promenais dès lors dans la campagne, je montais quelque fois sur une tour qui dominait la ménagerie. De cette élévation je promenais mes regards de toute part, je voyais, mais non sans affliction, ma malheureuse patrie et je gémissais en la voyant, sur le sort déplorable des amis que j'y savais renfermés.

PIERRE VÉRAN.

(À suivre)

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

À ARLES

En vertu d'une décision de M. le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, des fouilles ont été effectuées sur divers points de la ville d'Arles plus particulièrement indiqués comme pouvant renfermer des objets présentant un intérêt archéologique.

Ces fouilles ont amené la découverte des objets suivants :

1° Dans le faubourg de Trinquetaille le long du chemin de Camargue :

Deux pavages en mosaïque, dont l'un décoré par un vase de fleurs, appartient à l'encadrement de la belle mosaïque représentant *L'enlèvement d'Europe* mise à jour il y a une dizaine d'années, et l'autre décoré de dessins géométriques.

2° Dans le sol de la place la Major :

Une mosaïque également ornée de dessins géométriques ;

Une lampe antique en bronze à deux becs, dite *Bilychnis* de 0,18 de longueur et des maillons de sa chaîne de suspension ;

Deux fonds de plats en bronze de 018 de diamètre ;

La verge d'un petit peson en bronze dit *statéra*, avec des maillons de sa chaînette. Ce peson a dû servir à l'usage d'un bijoutier.

Une statuette en bronze de 0,20 de hauteur représentant un gladiateur dans l'attitude animée du combat, armé de son épée et de son bouclier, couvert de son casque dont la visière était baissée mais munie d'une charnière qui a pu jouer et mettre à découvert le visage.

Ce personnage offre tous les caractères des gladiateurs représentés dans les peintures de Pompéi, sauf que le casque est moins orné et porte, au lieu de la bande métallique destinée à abriter les yeux et la nuque, une visière et des mentonnières *Bucculæ* qui remplissaient le même but.

Il paraît appartenir à la classe des gladiateurs appelés *sécutorès* destinés à combattre les *Rétiarii* qui, munis d'un filet, cherchaient à envelopper leurs adversaires pour les frapper à leur aise.

Le corps vigoureux et trapu est nu et vêtu seulement d'une sorte de jupon court dit *campestris* attaché autour des reins et descendant jusqu'aux deux-tiers des cuisses. Les jambes sont protégées par des jambières et la poitrine par un bouclier bombé appelé *scutum* tenu par le bras gauche. Ce bouclier distinct du *clipeus*, large bouclier rond réservé aux soldats des premières compagnies, était celui qui avait été généralement adopté par l'Infanterie Romaine après la guerre des Volsques.

4° Dans le mur de rempart de la Porte de l'Aure, la suite des riches fragments antiques découverts en 1905. Ce mur de rempart a été reconstruit probablement au XII^e siècle, lors d'une réparation générale des remparts de la ville, et les matériaux employés dans cette reconstruction ont été puisés dans les monuments Romains abandonnés dont la ruine a dû être consommée à cette époque. Ils paraissent provenir surtout d'un arc de triomphe, du cirque et de divers temples, et ont été mis en œuvre avec leurs faces sculptées tournées vers l'épaisseur du mur.

Les nouvelles découvertes qui ont été faites comprennent une belle inscription de dédicace de Marc Aurèle, incomplète.



GLADIATEUR À VISAGE DÉCOUVERT



GLADIATEUR VISIÈRE BAISSÉE

Les caractères gravés, qui ont 013 de hauteur, portent quelques traces d'une peinture au minium redessinant la gravure.

Divers blocs sculptés portant de lourdes guirlandes avec des têtes de génies paraissant avoir appartenu à l'Arc de Triomphe dit l'*Admirable* qui a disparu depuis le XII^e siècle, mais dont l'existence est révélée par la tradition et par diverses chartes.

Un bas relief représentant la partie inférieure de trois personnages, bien conservé, et un autre plus mutilé représentant la partie supérieure.

Divers autres blocs portant des moulures d'un beau style.

Et, en dernier lieu, une statue en pierre tendre, représentant un personnage vêtu d'une tunique longue descendant jusque sur les pieds, recouverte d'un vêtement de dessus *Palla*, assis sur un coussin orné, dans un fauteuil de forme antique. Les pieds chaussés de petits souliers, apparaissant à peine sous les plis de la tunique, reposent sur un escabeau. La main gauche ornée d'une bague à chaton au quatrième doigt, suivant l'usage Romain qui s'est conservé jusqu'à nous, repose sur les genoux et tient le repli d'une écharpe ou d'un voile qui fait le tour du cou et retombe de chaque côté. L'avant-bras droit, coupé à la hauteur du poignet, est relevé comme pour soutenir la tête inclinée ; mais celle ci manque, coupée au moyen d'un outil tranchant de maçon au montent sans doute de la mise en œuvre de ce bloc dans le rempart. Sur le socle est gravé un signe en équerre ou en forme de gamma grec.

Ces divers fragments ont été déposés dans la partie du Théâtre Antique réservée en forme de musée, où ils vont s'ajouter à la riche collection déjà réunie dans cette partie de l'édifice.

Fouilles

sur l'emplacement du Cirque Romain

L'emplacement et la disposition du Cirque Romain d'Arles ont pu être déterminés, à l'exception de la façade nord, par une série de fouilles exécutées au cours des années 1910-1911-1912.

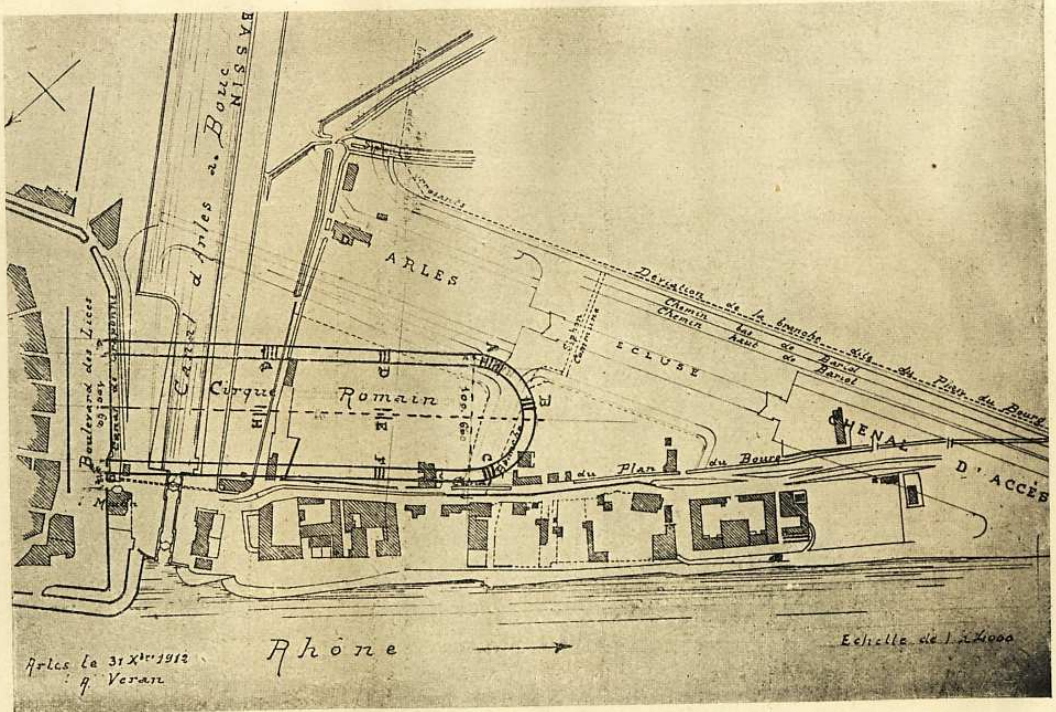
La partie A a été mise à découvert en 1910 par le service des ponts et chaussées à l'occasion du creusement du bassin d'évolution du Canal de Marseille au Rhône. Cette fouille a dû être recomblée mais le service des ponts et chaussées a conservé la trace des constructions antiques par l'emploi de matériaux particuliers dans ses ouvrages de superstructure.

Les parties B et C ont été mises à découvert en 1911 par des fouilles exécutées par l'ordre de l'Administration des Beaux-Arts sur un crédit de 1.000 fr. ouvert à cet effet sur cet exercice.

Celle B se trouvant sur une propriété privée appartenant à Mme veuve Trichaud a dû être recomblée.

Celle C se trouvant sur une partie délaissée des terrains acquis par l'État pour la construction de l'écluse du nouveau canal, a été laissée à découvert et protégée par des perrés maçonnés. Il serait utile toutefois de régulariser cette occupation en demandant à M. le Ministre des travaux publics l'autorisation de maintenir cette fouille à découvert, ce qui ne peut présenter aucun inconvénient, le terrain où elle se trouve, situé entre le chemin de l'abattoir, le Canal de Craponne et la propriété Trichaud, se trouvant sans emploi et isolé de toute voie publique.

Les restes de constructions A B C appartiennent à l'hémicycle du Cirque qui a été démoli et dérasé autrefois, régulièrement à une profondeur de 1,60 m à 2 m sous le



EMPLACEMENT DU CIRQUE ROMAIN

sol actuel. Le sol antique se retrouve à 1,60 m de profondeur marqué par une couche blanche de terre battue de 0,20 m d'épaisseur formée de débris de pierre de taille.

Ces premières découvertes n'ont pas permis de retrouver avec précision la largeur de l'édifice à cause de la difficulté des opérations sur un terrain encombré par des monticules d'approvisionnements de chantier et du défaut de convergence des murs rayonnants vers le centre de l'hémicycle.

La partie D E F a été mise à découvert en décembre 1912 par une fouille effectuée sur un nouveau crédit de 1.500 fr. ouvert par l'administration des Beaux-Arts, et pratiquée suivant une coupe transversale de l'édifice dans la propriété Julien et le long de sa limite avec la propriété Mayon.

Ces nouvelles recherches ont permis de retrouver l'enceinte extérieure de l'édifice et la « spina » ; les dimensions en largeur du monument ont pu être alors régulièrement établies ainsi qu'il suit :

Largeur extérieure (variab. de 100,50 m à 100,70) m	soit 100,60 m
— intérieure.....	83,30 m
Largeur de l'enceinte (variab. de 8,60 m à 8,70 m)	soit 8,65 m
— extérieure de la spina.	6 m
— intérieure.....	4,50 m

L'enceinte se compose d'un mur extérieur de 1,60 m d'épaisseur, d'un mur intérieur de 1,10 m d'épaisseur et de murs transversaux parallèles, d'une épaisseur variable de 1,50 m à 1,60 m, espacés de 2,50 m à 3 mètres l'un de l'autre et ayant supporté les voûtes rampantes des gradins.

La spina se compose de deux murs de 0,75 d'épaisseur, dont l'intervalle de 4,50 m est rempli en terre, sans qu'on n'y remarque rien de caractéristique.

Les murs tant de l'enceinte que de la spina sont construits en blocage et soigneusement parementés en moellons smillés, assisés et réglés.

Les constructions mises à découvert dans la fouille G H sont conformes aux précédentes.

Au delà de ces fouilles, et en se rapprochant de la ville, l'édifice parait se prolonger sous le Canal d'Arles à Bouc et sous le Canal de Craponne où se trouvait sans doute la façade, renfermant les carcérés, donnant ainsi à l'édifice une longueur totale qu'on peut présumer de 300 mètres ; mais aucune précision n'est possible, ni aucune fouille, jusqu'à ce que le nouveau canal de Marseille au Rhône étant mis en service, le débouché actuel du canal d'Arles à Bouc ait été abandonné.

Nous avons marqué ce prolongement par des traits de scie relevés au minimum, sur le parapet en pierre de taille du canal de Craponne.

Arles, le 31 décembre 1912.

A. VÉRAN.

NOS VIEUX ARCHÉOLOGUES

LE CHEVALIER DE GAILLARD

Ses Lettres sur les Antiquités d'Arles

(Suite)

TROISIÈME LETTRE DU MÊME AU MÊME

À Arles, le 22 novembre 1766.

Je vous ai déjà si longuement entretenu, mon cher Biran, des antiquités d'Arles, que vous devez croire que j'ai épuisé ce sujet ; qui dans le fond est moins intéressant par le prix et la rareté de ce qu'il renferme aujourd'hui, que fastidieux par le nombre et la dispersion des pièces de détail, sur les quelles j'ai souvent été obligé de m'appesantir malgré moi, pour rendre ma collection aussi complète qu'elle pouvoit l'être. De nouvelles découvertes et des observations, qui m'avoient échappé jusqu'ici m'engagent à vous écrire une troisième, et, à ce que j'espère une dernière lettre, dans laquelle j'accumulerai, avec les rogatons, dont il me reste à vous parler, toutes les inscriptions que le temps a dévorées, ou qui ont été enlevées, et dont il reste quelque notice, afin que vous n'aiez plus rien à désirer en ce genre.

Vous comprenez qu'un recueil de l'espèce que je vous annonce, est nécessairement confus et peu méthodique ;

aussi n'y mettrai-je d'autre ordre que celui qui a été suivi par les auteurs que j'ai consultés, et par les curieux dont j'ai copié les portefeuilles.

Il y a peu de jours qu'allant me promener au Pont de Crau, je remarquai une partie d'acqueduc antique, parfaitement conservée. Ce morceau, que je n'avois pas aperçu jusqu'alors, quoiqu'il soit à découvert depuis dix ou douze ans, qu'on en a déblayé une toise, est à res de terre, au cotté gauche du chemin qui traverse le Mouleirès, et vis-à-vis le premier moulin. Il consiste en une voûte de maçonnerie, d'environ quatre pieds de hauteur, et moins de deux en largeur, aiant sa direction de l'E. à l'O. creusée aux trois quarts dans le roc. Son cintre est d'une bâtisse admirable, par la dureté du ciment, qui lie les mœllons, formant avec eux un seuil corps de la plus parfaite solidité.

Quelques ignorans qui croient tout parce qu'ils n'ont de principes sur rien, ont imaginé que cet ouvrage alloit, passant sous le Rhône, aboutir à la maison quarrée de Nîmes ; et leur absurde opinion transmise de bouche en bouche, a établi ici un préjugé populaire malgré les obstacles presque invincibles, qu'il eut fallu surmonter dans l'exécution d'un projet, qui n'a ni utilité, ni motif apparent.

Je présume avec bien plus de vraisemblance que c'étoit là un conduit destiné à fournir de l'eau à la ville qui en manquoit et qu'il la portoit notamment vers les Arènes et le Théâtre, où elle étoit le plus nécessaire ; et d'où la pente du terrain rendoit sa circulation extrêmement aisée dans les différens quartiers auxquels il étoit facile de la départir suivant le besoin parce qu'ils sont inférieurs.

Ma supposition est confirmée par le résultat d'une excavation faite, il y a cinq ou six ans, dans une cour de l'Abbaïe de S^t Césaire, en fouillant devant l'appartement de M^{me} de Viguiet, Abbessé, pour y pratiquer un petit jardin ;

on découvrit le plat-fonds et quelques fragments des bords d'un ancien réservoir, dont le mastic résistait aux outils les mieux trempés. En observant avec une légère attention l'emplacement actuel de ce monastère, qui est voisin du Théâtre et de l'Amphithéâtre et dans le point le plus élevé du coteau on comprendra sans peine qu'une pareille situation étoit la plus favorable qu'on put désirer, pour y rassembler les eaux, et les distribuer ensuite à volonté par leur écoulement naturel, quelle direction qu'on eut jugé à propos de leur donner jusqu'à la rivière.

Enfin, au mois de juin dernier, en creusant, fort près de là, les fondements d'un four, avec sa boutique, appartenant à Pierre Court boulanger, laquelle forme l'angle de la rue allant de la Porte de l'Aure dans la petite place dite le Planet de Baudette, on a trouvé à neuf pans (1) de profondeur, dans le rocher, un canal venant de la même porte de l'Aure ; et qui au coin de la boutique se partageoit en deux branches dont l'une tiroit vers la Major au Nord-Est et l'autre du côté de la salle de la Comédie à l'Ouest déclinant un peu vers le Sud il étoit couvert de pierres de cinq pans et demi de longueur, sur quatre de largeur, et un pan et quart d'épaisseur, de la qualité de celles des Arènes, et au nombre de sept. Voilà une dérivation bien marquée et une chaîne de probabilités victorieuse, ce me semble, qui étoient bien ma conjecture. Elle acquiert la force de la démonstration par la preuve que les Romains, n'ayant aucune source dans le voisinage d'Arles, qui ne présente qu'une plaine vaste, sèche et affaissée, y amenoient l'eau de très loin ; car en ce cas ils étoient obligés de la réunir de préférence à l'endroit que j'ai indiqué pour le service des spectacles et l'usage de l'universalité des habitans de cette

1. La mesure du pan d'Arles est à peu près de neuf pouces cinq lignes.

portion de la ville, dont la plupart en auraient autrement été privés, parce qu'elle n'aurait pu parvenir jusqu'à eux, si on lui eut donné un niveau plus bas. Or ce fait incontestable est pleinement attesté par les ruines d'un aqueduc des Romains, dont il subsiste encore cinq ou six arches à une lieue et demie à l'E. N. E. de la ville, entre le Pont de Barbegal, et une maiterie du Marquis de Grille d'Estoublon, appelée Caparron. Leur direction est du N. au S. coupant le marais, qui est au N. de la colline ditte de la Crau. Et on voit bien distinctement au dessus de quelqu'une de ces arcades les parapets ou bords de la conduite, de sorte qu'on ne saurait se méprendre ni sur leur objet, ni sur leur détermination. L'aridité de la montagne qui est au nord de l'aqueduc de Barbegal a persuadé avec raison que l'eau qui passait sur aqueduc, venait de plus haut ; et qu'un autre aqueduc trouvé, il y a au moins deux siècles, aux environs de Saint-Rémy avait la même destination. Dans l'état présent, ce dernier aqueduc commence à l'Est à une petite demi-lieue de la ville de Saint-Rémy, et à deux portées de fusil du fief de Beauchamp. Il sert à conduire des eaux, qui viennent de Mollegez pour le roulement des moulins de Saint-Rémy. Peut-être aussi étoient-ce les mêmes, qu'on faisait parvenir à Arles ; car malgré l'assertion de certaines personnes qui ont proposé hardiment leurs rêveries à ce sujet, je ne saurais me figurer que l'on ait employé pour le canal dont il s'agit les eaux de la fontaine de Vaucluse dont cette saignée auroit tari ou très notablement diminué la rivière de Sorgues qu'elle forme, et qui a été néant moins connue de tout temps, puisqu'il en est parlé dans Strabon (1), sous le nom de *Sulgas* ; il aurait d'ailleurs été bien difficile de faire traverser la Durance à ces eaux.

1. L. 4, pp. 185 et 191. Edit. Casaubon

Et en admettant que l'on y eut réussi et que l'on fut venu à bout de construire une masse capable de résister à la violence de la rivière, sa solidité en auroit conservé jusqu'à nos jours des vestiges, qui déposeraient maintenant en faveur de son existence.

L'aqueduc arrivé à Saint-Rémy doit tourner vers le Sud et cottoier à l'Ouest la montagne qui règne depuis la ville jusqu'au lieu nommé Saint-Gabriel. Des gens dignes de foi m'ont assuré, qu'on en retrouve encore des débris le long de cette montagne, à la hauteur du Mas-Blanc, et d'une chapelle dite Notre-Dame-du-Château. De Saint-Gabriel l'aqueduc se courboit apparemment à l'Est, suivant toujours, pendant près d'une lieue, la ligne parallèle de la même montagne, qui est de l'Est à l'Ouest, il prenoit ensuite son cours au Sud pour aller de coteau en coteau joindre les arches de Barbegal auprès du marais, à l'issue duquel l'aqueduc se prolongeait le long de la colline de la Crau d'abord au Nord, et de l'Est à l'Ouest, et ensuite à l'Ouest de la colline du Nord au Sud jusqu'à son aboutissement à la chaussée du Pont de Crau, pour traverser le marais, qui sépare la Crau du rocher de Mouleirès. Non seulement l'aspect ou position du reste d'aqueduc débouché au Mouleirès rend cette idée très vraisemblable ; mais pour la fortifier, on observe encore : 1° que lors qu'il fut question de rétablir le Pont de Crau, qui avoit été entièrement culbutté par l'affreux débordement du Rhône survenu le 30 novembre 1755, on fut contraint de changer notablement le devis, qui avoit été fait pour les fondations attendu qu'au dessus du niveau destiné pour les premières assises, on trouva une maçonnerie à l'épreuve de tous les instruments, et dont on espéra de pouvoir se servir avec avantage. On auroit grand tort de regarder ces débris-là, comme ceux des fondations du pont, qui fut détruit en 1755, parce qu'elles n'avoient nulle part une profondeur aussi considérable. De plus ces

fragments paroissent être d'une espèce différente des ouvrages des XII^e et XIII^e siècles, époque à laquelle on estime que ce pont a du être commencé. 2^o Si l'aqueduc eut traversé le marais dans un autre endroit on en auroit assurément retrouvé quelque portion en ouvrant les différents canaux qu'on a fait depuis trois cents ans, et plus récemment encore dans le siècle dernier pour le dessèchement du même marais ; cependant il n'en parait aucune trace ; et on n'en a jamais entendu parler.

Il y a près d'un mois que M. Laville, Lieutenant particulier en la Sénéchaussée d'Arles, faisant creuser un puits dans une petite cour d'un bâtiment, qu'il a acquis de M^{me} Truchet, attenant à la Tour ditte de la Trouille, et vis-à-vis la porte des remises de l'Hôtel du Grand Prieuré de Saint-Gilles, on découvrit à 6 ou 7 pieds de profondeur sous terre un canal allant de l'Est à l'Ouest formé par des pierres parfaitement semblables pour le volume et la qualité, à celles que j'ai déjà décrites. Dès que la nouvelle en fut répandue les anciennes fables débitées au sujet de l'aqueduc de Mouleirès se renouvelèrent touchant la destination de celui-ci, que l'on prit pour sa continuation ou du moins pour l'une de ses branches. Je m'y transportai tout de suite, avec un ami, M. de Nicolay, qui étoit aussi empressé que moi de s'assurer de la vérité ; et comme nous étions déjà l'un et l'autre fort éloignés d'ajouter foi au bruit public, que toutes les apparences démentoient, l'inspection des lieux, en confirmant notre façon de penser, nous servit à désabuser les spectateurs peu éclairés que nous y rencontrâmes en leur faisant remarquer qu'un conduit tiré horizontalement tel que celui-ci, et dont le niveau est au dessus de la surface ordinaire du lit du Rhône, où il va se jeter à dix ou douze toises de distance au plus, n'a pu servir qu'au dégorgeement de certaines eaux dans cette rivière, la proximité du palais impérial ne nous permettant pas d'autre part de douter que le canal en question ne lui

appartint, si même il n'étoit dans son enceinte. Nous fûmes moins d'accord sur l'usage auquel il y étoit employé ; car mon compagnon crut que c'étoit l'égout des cuisines ; et un morceau d'écuelle ou tasse, en terre sigillée rouge, trouvée au milieu du tuyau, lui donnait une nouvelle prédilection pour sa conjecture. Mais la vue de deux grands carreaux de marbre vert antique très beau, qu'on y a trouvé aussi, me fit juger que c'étoit plutôt l'écouloir des bains, d'où ces pièces s'étoient apparemment détachées ; et dont l'étendue exigeoit, à mon avis un débouché plus considérable que l'évier d'une cuisine, où d'ailleurs, malgré le luxe de l'Empereur Constantin, je ne saurois supposer gratuitement un pavé de marbre précieux, qui assortissoit au contraire la magnificence des Thermes de ce Prince. Prononcés entre nous, mon cher Biran, je souscris par avance à votre décision.

Vers le même temps, des sappeurs en fouillant la carrière, qui est au bas du Mouleirès, sur la gauche, et vis à-vis le clos de la demoiselle Sabattier, déterrèrent le couvert d'un tombeau de pierre d'environ six pieds de longueur sur deux et demi de largeur, rompu en deux morceaux dans le milieu, et chargé d'une ligne de caractères hébraïques parfaitement conservés, et profondément gravés, dernière circonstance qui dépose en faveur de leur antiquité. M. Seguiet de Nismes consulté sur ce monument, a donné l'explication suivante que j'ai copiée mot à mot sur sa réponse à l'ami, qui lui en avoit écrit. (Cet ami est le sieur Charles Natoire contrôleur au Grand bureau du Tabac de cette ville. M. Séguier lui écrivoit deux lettres au sujet de ce monument. Voiez les ci-après. Le sieur Natoire m'a fait présent de l'original. B.).

Monsieur l'Abbé Ganteaume aîné, ex-jésuite, a interprété différemment cette inscription, comme vous le verrez par sa version qui est ci-jointe. (Le P. Ganteaume

a eu la bonté de me transcrire lui-même tous les monumens hébraïques d'Arles qui sont venus à sa connoissance et d'y joindre son interprétation. M. Moreau, chanoine de Beaucaire m'a donné aussi de sa main l'explication de cette inscription sépulchrale. B.)

C'est aux savans à nous apprendre laquelle de ces explications mérite la préférence. Quant à moi, je me borne à vous les exposer exactement.

La taille des lettres paroît fort ancienne. En comparant même la forme du dessus de ce sépulcre avec celle de beaucoup d'autres, qui sont épars aux Aliscamps et dont l'époque est à peu près connue, j'estime qu'il est du VI^e au XII^e siècle au plus tard ; et l'histoire vient à l'appui de mon sentiment, car elle nous apprend que les juifs avoient dans ce temps-là un établissement public à Arles (1). Dès l'an 920, l'empereur Louis l'Aveugle en accorda la protection à l'Archevêque ; et ces successeurs maintenus dans ce privilège par les Empereurs subséquents, exigeoient pour prix de leur sauvegarde une redevance qu'ils inféodèrent à la Maison des Porcellets (2), laquelle leur en prêta hommage en 1234. Le tribut que les juifs paioient au siège épiscopal étoit la principale et peut-être la seule différence qui les distinguoit des autres habitans de la ville. D'ailleurs il leur fut permis d'exercer leur religion et d'avoir des immeubles puisqu'indépendamment d'une sinagogue (3), on sait qu'ils possédoient (4) des maisons dans le quartier

1. Saxi. Pontif. Arel., p. 187.

2. Elle étoit de 40 s. suivant un titre du XII^e siècle que je citerai ci-après.

3. Elle étoit où est la Chapelle des Pénitents-Bleus où il y a encore une petite inscription hébraïque.

4. La preuve de ce fait est tirée d'un grand nombre d'actes passés dans le XV^e siècle. Voiez entre autres, Registres de Bernard Pangonis, Notaire, 1455, 31 mars, fol. 10. 1458, 30 octobre, fol. 3. v^o etc...

qu'on appelle aujourd'hui la rue Neuve, ainsi que des champs, des vignes, des cens, etc... De sorte qu'à l'égard de la propriété de leurs biens, ils étoient égaux au reste des citoïens. Et il est certain qu'ils conservèrent toujours, quant à ce, une liberté entière, et que leur état ne changea pas. Mais environ 150 ans après la date de la reconnaissance des Porcellets, leurs charges augmentèrent considérablement. En effet par l'article 32 de la convention passée le 10 décembre 1385 avec Louis II, roi de Naples et Comte de Provence, ils furent soumis envers ce prince à une pension annuelle de 200 florins d'or, valant chacun 16 sols monnoie courante (1) ; sans qu'on sache néanmoins si au moïen d'une aussi forte contribution ils demeurèrent exempts et quittes de toutes les autres. Du reste cet acte leur assura les franchises les plus étendues, et telles sans exception que celles des chrétiens, comme il y est déclaré expressément (2). Ils obtinrent encore alors sous la rente accoutumée (3) y est-il dit, de soixante livres de poivre, la confirmation de leurs immunités particulières pour leurs habitations, leur école ou synagogue et leurs cimetières.

Mais quelque illimitée que semble d'abord cette concession elle est réellement et dans le fonds très bornée touchant le patrimoine des juifs, qui semblables à des serfs ou a des gens de main-morte, sont astreints à un cens servile, et circonscrits pour leurs héritages dans le cercle des maisons et rues, où ils ont accoutumé de demeurer de toute ancienneté, leur temple et leur sépulcre actuels, et les aguets communs qu'ils pourront faire à l'avenir, ce qui

1. Ou 12 sols tournois.
2. Artic. 36.
3. Artic. 33.

détermine l'exclusion (1) des propres ou aquets personnels ; une pareille déchéance devient à mes yeux un nouveau témoignage, que c'est sous une date antérieure qu'il est à propos de placer la construction d'un monument des plus décents qui fussent en usage ; et qui par cette raison n'eut plus convenu à une personne dont la nation tomboit dans le mépris, ainsi que j'en juge par les entraves dont on avoit depuis longtemps commencé de la lier. Bien loin de croire que les juifs aient toujours demeuré à Arles, dans un état de pleine liberté, on doit présumer qu'ils y vivoient au contraire dans une espèce de servitude politique ; et j'en juge par un acte (2) du 17 juillet 1178, dans lequel l'Archevêque Raimond de Bolène deffend aux curateurs du Pont-de-Grau de les obliger à transporter le vendredy-saint les matériaux nécessaires pour la construction et réparation de cette chaussée, leur tache aiant été convertie en une prestation pécuniaire.

Quoiqu'il en soit, voilà le droit de cimetièrre expressément constaté en faveur des juifs, et son exercice énoncé moins comme une police ou tolérance récente, que comme la suite de leurs coutumes et des privilèges qui leur étoient incontestablement dévolus. Mais il n'est pas facile d'en fixer avec certitude l'emplacement, parce que l'on n'a sur ce point que des notices imparfaites, sans suite, et très postérieures au temps auquel je remonte. Je vais cependant les rappeler toutes afin qu'après avoir pesé les autorités, sur lesquelles je me fonde vous puissiez apprécier la justesse des conséquences que j'en tire. Un acte du 13 décembre

1. Je suis d'autant moins de cet avis-là que je connois des achats particuliers faits par des juifs avant et après l'an 1385. Voïez protocole de Pons Rodelli, 21 janvier 1355, et Registre de Pierre Bertrandi, le 11 septembre 1396. N.

2. Archiv. de l'Archev. lib. Rub, fol. 38, Porcher, pp. 103-104.

1376, Notaire Seguin, désigne qu'il n'était pas éloigné du lieu où est aujourd'hui l'Esplanade du Marché-Neuf. On présume que peu d'années après il fut transféré au Mouleirèz, dont une partie est appelée le Mont-Juif dans un acte du 27 octobre 1391, même notaire ; et cette partie étoit positivement à l'aspect du Nord, puisque les confrons donnés le 7 janvier 1466 (1) à un champ indiquent le mont-juif au Mouleirès, près du chemin dit de Mollard, allant à la palud, et à l'hôpital des pestiférés, qui existe encore sous le nom de Saint-Roch, dans la portion indiquée (2).

Il est plus que probable que s'il existait des monuments de quelques centaines d'années, au dessus de ceux que j'emploie, on y appercevrait également la chaîne de la modification du Mont-Juif, dont la continuité se fera dans les ténèbres du passé, et échappe à notre vue par les lacunes des chartes ou la dévastation des dépôts qui les conservaient jadis. Ma présomption est confirmée par un titre (3) que l'on croit être de l'an 1144, et qui rappelle deux fois le Mont-Juif, Mons judaicas, comme une appartenance de la mansse archiépiscopale et un lieu dont la garde étoit confiée aux Seigneurs de Lambesc, qui en retiraient un émolument. Seroit-il absurde d'avancer que le cens dû, suivant cet acte, par les juifs à l'Archevêque (4) provenait de l'inféodation de la quote-part du sol, qu'ils tenaient au Mouleirez du patrimoine archiépiscopal ? On retrouve le cimetière des juifs au Mouleirez, au commencement

1. Note Jacques Norriceri, fol. 306.

2. Voyez Regist. de Jacques Gavinheri, Not. 3 octobre, 1525, fol. 131.

3. Archiv. de l'Archevêché, livre Authentic. fol. 17.

4. Cependant aujourd'hui rien ne relève de l'Archevêque au Mouleirèz, dont les seigneurs directs sont l'Abbesse de Saint-Césaire, celle de Tarascon comme prieure de Saint-Honorat, et le prieur de Saint-Pierre des Aliscamps.

du xv^e siècle. Un acte (1) du 13 avril 1406, parle d'une terre et paluns de sept céterées en ce quartier, confrontant terre de Belis, où étoit le cimetièrè des juifs, jardin de Saint-Césaire, etc. Dans un acte (2) du 3 janvier 1434, an pré au Plan du Bourg est dit confronter le cimetièrè des juifs ; et il étoit encore en cet endroit le 7 novembre 1476 (3). Mais il y a apparence qu'il fut établi ailleurs bientôt après, car le 9 novembre 1491 l'Infirmier de Saint-Trophime donne à nouveau bail (4) au cens de trois florins, un pré au Plan-du-Bourg où *souloit être le cimetièrè des juifs*. En effet, on voit dans la reconnaissance (5) d'une vigne située en Crau, quartier de Moulès, en date du 16 février 1478, qu'elle confrontoit le cimetièrè des juifs. Et je me figure que c'est ici la dernière place qu'il occupa, parce que ce confront est rappelé dans les actes postérieurs à l'expulsion totale des juifs, qui arriva en 1493, à la suite d'une émeute excitée à leur occasion, tels que celui du 18 may 1524, Note Martin Gonzon, 2 octobre 1525, Not^e J. Fauchier, etc...

Ces translations fréquentes répandent sur la vérité un nuage presque impénétrable ; mais je crois qu'il est possible de le démêler à l'aide d'une observation essentielle ; c'est que les juifs avoient à la fois plusieurs cimetières qui leur étoient affectés ; et la convention de 1385 qui contient le témoignage de ce fait devient aussi en quelque sorte le garant de l'opinion qu'il en avoit été usé de même, bien plus anciennement. Selon mon système, tout

1. Not^e. Ant. Olivari.
2. Not^e. Bernard Pangonis.
3. Not^e. Jean de Donis, fol. 152.
4. Not^e. Philippe Mandoni.
5. Not^e. Phil. Mandony.

se concilie, en supposant que le déplacement successif des différents cimetières des juifs, répandus dans la plaine, a été pour eux non une affaire de choix ou de fantaisie, mais de pure nécessité, à cause des éruptions d'eau qui ont rendu tour à tour ces terrains impraticables, ou insusceptibles de servir à leur destination, tandis que celui du Mouleirez ne varia point, parce que sa situation le mettoit à l'abri de l'influence des saisons; et que d'autre part la nature du local qui est aride et pierreux ne permettoit guères d'en faire un autre emploi. Aussi voit-on la partie de ce coteau appartenant aux juifs appelée constamment le Mont-Juif depuis l'année 1144, époque présumée de l'acte inféré au registre ms. de l'Archevêché d'Arles, qui est le premier titre connu où l'on ait usé de ce mot, jusqu'à l'an 1466, c'est-à-dire environ soixante ans après que le cimetière des juifs est désigné ailleurs. Or ce nom caractérise une possession permanente et non interrompue qui favorise ma conjecture.

Je ne saurois taire que l'acte rapporté de 1144 est réputé un ouvrage factice du xv^e siècle. Mais sans contester sur cette pièce, dont l'authenticité, je l'avoue, est plus qu'équivoque, on est du moins forcé de convenir que le faussaire quel qu'il soit et en quelle année qu'il ait vécu, n'en auroit imposé à aucun de ses contemporains, s'il se fut servi des termes usités pendant qu'il écrivoit (1); et une semblable grossièreté auroit suffi pour décrier sa fourberie. Il n'a donc pu la déguiser, qu'en faisant revivre les expressions consacrées dans le siècle auquel il a prétendu rapporter le titre fabriqué, afin de lui donner un air et un caractère de vraisemblance qui cachât l'imposture.

1. C'est ce dont on ne conviendra pas. Car dans ces siècles où il n'y avoit point de critique, les faussaires ne savoient employer que les noms et les usages de leur temps. Et c'est ce qui sert le plus à les faire reconnoître. N.

J'infère de ce principe que la dénomination de Mont-Juif à été familière dès le commencement du XII^e siècle et auparavant pour désigner la portion de Mouleirez qui appartenait aux Hébreux résidans à Arles ; que ce lieu fut habituellement destiné à leur sépulture ; et enfin que l'ancienneté que j'attribue au tombeau qui a été récemment déterré, loin de contrarier les documents, s'accorde parfaitement avec eux. En effet, les juifs étoient établis à Arles dès le commencement du V^e siècle, et l'on en trouve le témoignage assuré dans la vie de Saint Hilaire, évêque de cette ville, écrite par Ravennius (1) son successeur qui rapporte que les juifs concoururent à l'envi avec les chrétiens aux funérailles de ce prélat, qui mourut l'an de J.-C. 449 On les y trouve aussi en 510 (2), dans l'exercice de quelques fonctions publiques, et avec charge de garder et de défendre un quartier de la ville.

Comme l'esprit systématique se permet tout quelques personnes frappées de l'air de vétusté du couvercle du sépulchre, sur lequel je viens, mon cher Biran, de vous entretenir, ont prétendu qu'il avoit premièrement appartenu aux païens, et que les juifs s'en étoient servis ensuite, ainsi que nous voïons que les chrétiens l'ont pratiqué communément. Cette absurde supposition se détruit d'elle-même, et il faut aimer les paradoxes, pour penser qu'une nation isolée, qui se sequestroit de toutes les autres, de peur d'en être souillée et dont les mœurs n'ont changé à aucun égard, ait osé partager le monument d'un infidèle (3).

Puisque je suis en train de vous parler des juifs, et de ce qui subsiste d'eux, je placerai ici une petite inscription hébraïque, écrite sur une très belle pierre d'environ quatre

1. Chronol. Lerin., p. 115.

2. Ibid., p. 235 et 236.

3. Voïez Léon de Modene, part. v, c, 8, p.211.

pieds et demi de longueur, sur 22 pouces de largeur, et fort épaisse, qui est auprès de la maison d'un charron nommé Vincent Ayme, située hors la Porte Agnel, tout près de la porte extérieure et isolée dite de Villeneuve, sur le chemin qui conduit au sommet du Mouleirez.

זהחבדזושל (1)

J'ai aussi eu la curiosité d'examiner celle dont Seguin parle à la page 42 du livre second des *Antiquités d'Arles*. Elle est sur le cotté extérieur du premier avancement de la muraille du jeu de mail, et ne consiste plus qu'en quelques caractères partie mutilés, partie renversés, et disposés enfin sur le besoin que les maçons ont eu des pierres, sur lesquelles ils sont gravés. Cet Antiquaire, qui l'a publié d'après les savans qu'il a consultés, en rapporte deux interprétations qui forment à peu près le même sens, et en composent deux inscriptions différentes, comme vous pouvez le justifier dans votre exemplaire de Seguin.

M. l'ex jésuite Gauteaume, qui pense que les deux inscriptions forment un seul tout, regarde le sens adapté

1. Il est probable que ce sont là les trois premiers mots de l'inscription complète en trois lignes telle qu'elle est publiée dans les *Nouvelles Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. XII (1904), p. 186 [44]. La transcription laisse à désirer et doit être rectifiée ainsi :

זה חבו זושל

Voici la tombe de...

Peut-être s'agit-il du texte plus court, composé d'une seule ligne (publié *ibid.*, p. 217 [75], n° 4), dont les trois premiers mots sont exactement les mêmes.

Dans l'un et l'autre cas, il y a lieu de s'étonner que le copiste ait seulement donné 3 mots d'un texte qui, de nos jours encore, est plus complet, à moins qu'il s'agisse d'une pierre aujourd'hui inconnue.

dans Seguin comme insoutenable (1), et donne son interprétation dans une longue dissertation dont voici le précis (2).

M. Ganteaume estime donc que le Juif Salomon fut chargé de la construction ou réparation de cette partie des murs de la Ville d'Arles, qu'il place sous l'année 1436 au plus tôt, ou au plus tard en 1475. Mais il n'est pas raisonnable de dire que les murs du mail, qui n'étoit pas bâti lors de l'ouvrage dont il est question, en quelque temps qu'on le détermine, fissent partie des murs de la Ville (3). Il le seroit aussi peu de prétendre que ces pierres eussent été ôtées du rempart pour clore le mail ; il faut donc se réduire à présumer sensément qu'elles proviennent de la démolition de quelque bâtiment, auquel le juif Salomon avoit eu part, et même de leur synagogue, qui, comme Seguin l'assure fut détruite après leur expulsion arrivée en 1493.

Voilà assez d'Hébraïsme (4), je passe à d'autres objets. À l'extrémité de la terrasse de la Porte de l'Aure, tout près la fausse porte, entre la Tour ditte des Mourgues et celle qui suit en remontant le rempart est bâtie en partie de grandes pierres, tirées d'un édifice antique, et vraisemblablement du Théâtre. Sur la cinquième, en comptant depuis ladite Tour des Mourgues, et environ à dix pieds d'élévation, j'ai remarqué la représentation d'un Priape. La pierre m'a paru avoir environ deux pieds et demi de longueur sur un pied de largeur. Le bas-relief a été

1. M. le Chanoine Moreau m'a aussi envoié l'explication de cette inscription. Voiez-la. (Bonnemant.)

2. Je l'omets, parce que vous trouverez cette dissertation ci-après. Elle m'a été copiée et donnée par l'auteur même.

3. Cela est pourtant vrai : le jeu de mail n'aïant été transporté là que par hazard et à cause de la convenance du local.

4. Depuis la date de cette lettre, l'on a découvert d'autres monuments juifs.

notablement dégradé par les soins de M. de Janson, archevêque, qui paioit des enfants pour le mutiler à coups de cailloux. On m'a même assuré qu'il avoit sollicité de MM. les Consuls pour qu'ils le fissent tirer de place.

Me voici enfin parvenu au moment critique, où je suis forcé d'errer à l'aventure sur la bonne foi de ceux qui ont cité des inscriptions dégradées ou perdues, et qu'on ne peut plus vérifier aujourd'hui. Quoique les fréquentes épreuves que j'ai faites de l'inexactitude et des ridicules transpositions de la plupart de ces éditeurs, m'inspirent une juste méfiance à leur égard, j'aime encore mieux renouveler leurs fautes, en copiant leur travail, que de manquer aux engagements que j'ai pris avec vous. Je vais donc joindre ici les antiquités qui ont été rapportées par différents auteurs, afin que vous aïez une collection complete de toutes celles de la Ville d'Arles. Je m'abstiendrai seulement d'y annexer mes remarques, comme je l'ay fait à la suite de celles que j'ai recueillies moi-même, parce que cet ouvrage se ressentirait certainement de l'infidélité et de l'incorrection de mes modèles.

Pierre Saxi a donné un assez grand nombre de ces inscriptions dans son *Pontificium arelatense*, imprimé à Aix en 1629, petit in-4°. Je ne les rapporte pas ici parce que vous pouvez les voir vous-même aux pages : 8 de la préface, et 10, 26, 27, 53, 68, 69, 71, 81, 116, 161 et 224, du corps de l'ouvrage. Ce bon homme qui, à tort et à travers, remenoit tout au projet d'illustrer sa patrie, infère de la première des inscriptions qu'il donne à la page 53, qu'Arles avoit le titre de Province ; sans se douter qu'il est démenti par le témoignage qu'il produit, qui dit seulement que l'homme a qui il a été érigé, étoit prêtre du Temple de Rome et des Empereurs à Arles, ville de la Province de Gaule.

Seguin qui s'est peu attaché à la partie lapidaire, qu'il

n'entendoit pas du tout, ne donne, outre les inscriptions qui sont rapportées par Saxi, et quelques unes de celles que j'ai vérifiées moi-même, qu'un fragment trouvé de son temps sur une pierre (1) du Mouleirèz, près du Moulin à vent du sieur Gallon, et une pierre curieuse (2) découverte dans l'église de Saint-Gabriel, intéressante parce qu'elle fait mention des corps qui étoient établis pour la marine.

Je vais copier tout de suite celles des inscriptions contenues dans un manuscrit anonyme de M. de Nicolay qui ne subsistent plus. Mais, je vous avertis que, quoique le rédacteur montre beaucoup d'érudition dans un discours latin sur les antiquités d'Arles, qui est à la tête du recueil, il a rendu peu correctement plusieurs pierres que j'ai été à portée de voir. Ainsi l'on ne peut guères plus compter sur lui que sur Saxi et sur Seguin.

Sur un tombeau près de la chapelle des Porcellets, le long du chemin des Minimes.

D. M.
C. TETIO
C.F. IUL. FINANO
ANNI XXIII

Sur un tombeau des Aliscamps.

D. D.
PVBLICE
T. CALLONIO
C. F. VOL. NIGRO

Au même endroit, sur un tombeau.

1. Part. 2, page 9.

2. Préfac. p. 2.

D M
IVL. VRANIÆ X Θ
ANN. XXII. DIES XXII
PVB. AEL. PROTVS. ENEAS
PIENTISSIMÆ FIL¹Æ
ACHILEVS CONIVGI
ICOMPARABILI

Sur un tombeau à droite, dans le chemin de Saint-Honorat.

Q.NAVICVLARIVS
VICTORINVS
VAL. SEVERAE CONIVGI
SANCTISSIMAE

Sur un tombeau, trouvé dans un champ de M. de Nicolay, près de Saint-Honorat, du cotté gauche.

IVLIA IVSTA
MISTICO SER
ANNOR. XX
H. S. E

id est : *hic situs est.*
ibid.

SEX. IVL. C. FIL.VIL
NILIAE IDARIAE
ILATISENCES
EX FVNERE EIVS
ET. EMIL. GRA
FINIAE. CON
IVGI INCOM
PARABILI PO
SVER

Sur un tombeau de marbre, à droite dans la cour de l'église des Minimes et qui fut transporté au jardin du Roi à Marseille, par Henri d'Angoulême, Lieutenant de Roi en Provence, est une épitaphe accompagnée de deux amours couchés, et appuyés sur le coude, qui tiennent d'une main

d'une main l'arc et le carquois, et de l'autre une torche enflammée.

DVLCISSIMOET INNOCENTIS
FILIO TANNONIO QVI VIXIT
ANN. VI. M. VI D. VI
TANNONIUS ET VALERIANA
PARENTES FILIO CARISSIMO
ET OMNI TEMPORE VITAE
SVÆ DESIDERANTISSIMO

Sur un tombeau dans l'église de St-Genès au terroir de Trinquetaille.

VERRIAE PARETAE'
θ ANN. XIII. M. II. D. XVIII
D M O M
VERRIA CHRISO PP-IANIA
FILIAE PIENTISSIM

Sur un tombeau de marbre, dans le jardin du Grand Prieuré de St-Gilles, contigu aux murailles de la ville qui a été submergé par le Rhône.

LICINIAE MAGNAE QVE MA
TRONAE. L. SEVERRVS. T
IVLIVS
VALENTINVS. T. IVLIA. VALEN
TINA
FRATRES. T. LICINIVS
RVSTICVS
S. LEG. III. AVG. MARITVS (1)

1. Je crois l'inscription dans Rebattu plus correcte que dans le Ms de M. de Nicolai, je ne la crois pas cependant exempte de fautes. (Bonnemant).

D M
LICINIAE. MAGNÆ. QUÆ MATRO
NÆ. LVCIVS, SEVERVS. ET. IVLIVS
VALENTINVS. ET. IVLIA. VALENTINA
FRATRES. ET. LICINIVS. RVSTICVS
C. LEG. III. AVG. MARITVS

Ce tombeau est de pierre commune ; et Gruterus a inséré son épitaphe

Fragment d'inscription sur le marbre, dans une maison
près du Monastère de Saint-Césaire.

.....VS CVM QVO VIXI XXXX. ANN
SINE VLLO AEMVLO

Au jardin de Martin à Trinquetaille.

LVCIO VALERIO AS
TICO AEMILIA
CHRISOPOLIS
CONIVS. PIEN

épitaphe dans ses inscriptions romaines, p. 550 et il dit qu'il est à Arles au jardin de Saint-Jehan. Il pourroit estre qu'il y fut au temps qu'il écrivoit, mais à présent et depuis longtemps il est dans la rivière du Rhosne, plus de dix pas éloigné du lieu, où estoit le jardin qui, confrontant le Rhosne, a été emporté par sa rapidité aussi bien que la muraille qui le soutenoit, se voyant quelque fois hors de l'eau, quand la rivière est extrêmement basse ; comme elle fut en l'an 1639 que ce tombeau fut veu après quarante ans qu'il parut aussy, ainsi que les vieillards disoient. Toute la ville y fut par curiosité ; et je le dessingnoy avec grande attention assis sur les ruines de lad. muraille. Les caractères sont majuscules romains, bien quarrés ayant chaque ligne le nombre des lettres, comme ci-devant, bien exactement ce que Gruterus n'a pas fait, ayant mesme failly, en ce que la dernière ligne, après Rusticus, qu'il met pour premier mot, contre la vérité, car c'est le dernier de la pénultième, il met un 7 de chiffre, qui n'est pas en l'original, mais bien un C. Lequel avec les autres suivans signifient : *Centurio legionis tertiae Augustalis.*

Le mot de *fratres* attribué tant à Valentinus qu'à Valentina, fait voir qu'il convient aux deux sexes, à l'exemple des mots *patres* et *parentes*, qui signifient pères et mères chez Gruterus, p. 692. Led. Gruterus a encore failly, en ce que du mot de *MAGNÆQUÆ*, il en a fait deux : *MAGNÆ QUAI* et finit le *magnæ* par un *ae* séparés, quoiqu'en l'original il n'y ait qu'un diphtongue.

Recueil d'Antiquités d'Arles par le s^r Rebattu p. 35. Conservé dans le cabinet du s^r Raybaud, Avocat.

TISSIMA. ET. M
IVL QVINTILIA
NUS AVONI PIEN
TISSIMO
.....L. NERONEVS
.....NEANORUS VI
XIT. ANN. XXIII
M. III. D. X. SEXTA
VRSVLA MAIE
R INFELICISSIMO
FILIO POSVIT
FRATES POSVERVNT
NT

Au même endroit :

CORNEL. SOSZOMÆAE
θ. ANN. XXV
ANIMAE
INCOMPARABILI
AVL. ANN. PÆR
PETVS CON
IVGI KARISS

Près de la porte extérieure de la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, et contre le cabinet secret, sont attachés quatre morceaux d'un aqueduc de plomb (1), qui fut tiré avec beaucoup de peine du fond du Rhône par des matelots, au moïen d'une ancre. On lit sur le plus grand

C. CANTIVS POTHINVS FIE

le reste a été effacé par le temps, et sur chacun des trois autres, qui sont moindres, on lit :

T. VALERIVS SURRILIO.

On lit à la page 62 de la suite du recueil ms de M. Rebatu,

1. Ces tuyaux n'existent plus à Arles. Ils ont sans doute été enlevés, ou distribués à des curieux ; et j'en ai remarqué le principal morceau dans le cabinet de M. Seguiet à Nismes.

qu'en l'année 1570, des matelots qui tiroient l'ancre de leur bâtiment, trouvèrent au fond du Rhône, vis-à-vis de la Ville, un grand tuyau de plomb rompu en trois ou quatre pièces, pesant ensemble environ 400 livres, sur deux desquelles il étoit écrit en grandes lettres :

T. VA. L. M. S. GAL. MAE. LE

et sur un autre endroit :

C. CANTHIVS POIHINVS FAC.

Il ajoute (1) tout de suite que le 26 avril 1707 un patron de barque nommé Pierre Trouche, tirant son ancre vis-à-vis la Pointe, emmena un tuyau de plomb ; et qu'en suite avec des cordes, et le secours de plusieurs personnes, il en attrapa une grande quantité, qui étoient emmanchés les uns dans les autres, et très bien soudés, aïant chacun dix pieds de longueur d'une emmanchure à l'autre, treize pouces de circonférence quatre pouces deux tiers de diamètre, et demi-pouce d'épaisseur. Sur chaque tuyau étoit écrit en caractères d'un pouce de hauteur.

C. CANTIVS POIHINVS FAC.

J'ai tiré du même endroit le dessein de ces tuyaux de plomb et la dissertation faite à ce sujet par le P. de Golonia, jésuite ; je vous envoie le tout.

Revenons au manuscrit de M. de Nicolay.

Sur le marbre dans la maison de Laval (aujourd'hui le collège).

D M
POMPEI MATERNI QVI VIXIT
ANN . XXXIII . M . VIII
D . VII . G . VALERIVS
PRISCIANVS . ET AVREL .
PRISCVS AMIGO INCOMP

1. C'est le continuateur de Rebattu qui a ajouté ceci (B).

Sur un petit marbre trouvé dans la même maison.

GENIO. T . IVLIVS
AV. VS V M. Rebattu lit
AVGVSTVS.

Sur un marbre trouvé aussi dans la même maison de
Laval (qui fait aujourd'hui partie du Collège) :

D M
M. CAECILIVS MACRINVS FRATER
ET M. PVBLICIVS SATVRNINVS
MARITVS CAELIAE PRIMILLAE
VTRIVS QVE PISSIMAE

Sur un marbre qui a été transporté des Alyscamps dans
la même maison :

ms- anon

suit M. Rebattu p. 46.

Q. MELIVS TOVTONIS Q. MELIVS. TOV TOIS. F- Q. ME LIUS TOVTOIS. F
F VOL - FLAVOS VOL - FLAVOS
VOL FLAVOS SIBI ET AC SIBI - ET - AC
SIBI ET ACCEPTA

CEPTAESERVAT IÆVXORI CEPTAE-SERVACIA VXORI
SERVACIAE UXORI

Je crois cette troisième copie qui est aussi de Rebattu, la
plus fidèle des trois.

Sur un petit marbre contre la porte extérieure de la
paroisse Saint Martin :

NEPTVNO
AVG.
L. VERATIVS
VERVS
V. S. L. M.

Dans une maison qu'on ne désigne pas :

GITIN
VRBINVS
SER

Dans une maison de la ville qu'on ne désigne pas :

SEX • ATTI • DIADVMENI
EXIMIAE INDOLIS ET INGENII
PVERI • OBILI IN ANNO XIII
L • AMMIANVS MERCVRINVS
FRATRI DVLCISSIMO

L'inscription qui suit n'est pas dans le Recueil anonyme que je viens de copier en partie ; elle se trouve sur un feuillet manuscrit ajouté à la page 61 d'un exemplaire du *Pontificium Arelatense*, par un curieux, où elle est donnée comme restituée sur une copie originale, qui porte que ce monument fut trouvé avec une statue de Flore, à la Roquette, parmi de vieilles ruines. J'ai vu la même note à la page 112 d'une copie faite en 1692, du portefeuille manuscrit de Lantelme de Romieu qui écrivait en 1574 :

TREBANIVS FILTERVS HORTVL
HORTOS VIVVS AMAVIT ΕΓ Θ

Les inscriptions suivantes n'existent plus ; et je les ai copiées d'après un portefeuille ms de feu M. l'avocat Raybaud, où sont rassemblées toutes les antiquités d'Arles qui subsistoient encore de son temps. Quoique l'auteur de ce recueil, qui contient beaucoup de fatras, fut homme de lettres, et passablement versé dans la connaissance de l'antiquité, l'inexactitude avec laquelle il a donné les monuments qui restent me persuade qu'il n'a pas rendu plus fidèlement ceux qui sont perdus. Dans un jardin, à cotté de l'église de la Major :

MEMORIAE
L. ROMANI
ADRASTI
POMPEIA
VENVSTA
CONIVGI
CARISSIM

Suivant le recueil manuscrit de M. Rebattu, pp. 53-54,

cette inscription est sur un pied d'estal de pierre commune d'environ trois pans et demi de hauteur et de moins de deux pans de largeur, dans un petit jardin de la maison jadis de feu M. Barbier doyen de l'église de la Major.

Cette pierre curieuse qui contient sept lignes de sept lettres chacune a été désignée par Seguin (1) ; je l'ai cherchée avec le plus grand soin dans tout le quartier de la Major, sans que j'aie pu la retrouver, ni même savoir en quelle maison elle était autrefois.

À la pointe :

HIC IACET EX.....ABERIA
D FELICI.....HANC CON M
IVN.....ORI CVMQVO
VIXIT CASTA VIRO SORTITA PER ANNOS
ATTICVS S.....OBITAE
REQV.....ARAVIT

Voici ce que j'ai lu dans le Recueil ms de Rebattu, p. 32. v°. « Le couvercle fut dessiné en 1539 ; et le 8 février « 1661, aiant fait creuser autour, je découvris le coffre du « tombeau avec l'épitaphe. Sur le couvercle est en demi « relief le buste d'une femme dans une niche. À chaque « bout d'icellui est une tête à cheveux longs et entortillés, « épais et crespés, avec une bouche béante à chacune, « peut-être pour marquer que la mort engloutit tout. Elles « peuvent aussi représenter les âmes des trépassés, que les « anciens ont appelées *Lemures, larvae, nocturnæ*. Ovid. « S. Fastor : *Moxetiam Lemures animas dixere silentum*. « Aussi comme ces visages sont formés et taillés à la peur, « ainsi sont les Trépassés, quand ils se présentent à nous, « surtout de nuit. On leur peut donner encore le nom de « Manes, qui ne quittent jamais les corps, dont ils ont eu la

1. Antiq. d'Arles, première part, p. 40.

« conduite, sous le nom de génies, lorsqu'ils étoient
« vivants, habitent leurs sépulchres, et y font résidence
« quoique les corps soient consumés, appelés peut être de
« là Manes, à Manendo, par une pensée toute nouvelle
« d'étymologie ».

À la Pointe, sur un tombeau de pierre :

AVRELIO EVSEBIO
QVI VIXIT ANNOS XX
MENS • VI • D • XVI
AVREL • ALEXANDER
FILIO INCOMPARABILI

Le manuscrit de Rebbatu nous apprend que ce tombeau existoit le long du rivage du Rhone, vis à vis de la ville, allant de Trinquetailles à la Brassière de Fourques, et qu'il avoit 9 pans de longueur sur trois pans un quart de hauteur avec un couvert ordinaire de même longueur, et deux pans et demi de hauteur. Dans le dessein qu'il en donne, à la place de la lettre D qui est à la 3^e ligne, il y a le mot *DIES*, et les lettres D.M. sont aux deux cottés.

Au même endroit :

Q. COMINI. HERMOPHILI
Q. COMINIVS. SEVERINVS
PATRONVS. LIBERTO. PIENTĪS
SIMO. PONENDVM. CVRAVIT
ET. SVB. ASCIA. DEDICAVIT

Au même endroit, sur le devant d'un tombeau :

.....E COMIA
.....VIANENI • QVAE • VIXIT
D ANN • XVII • M • VII • MATM
INFELISSIMA. POSVIT

Sur une pièce de marbre, qui fut trouvée l'an 1536, lorsqu'on démolit par l'ordre des consuls l'église de Saint

Pierre des Mouleyrès, pour fortifier la ville, dont on craignoit que l'armée de Charles V ne fit le siège :

HIC REQVIES
CIT • IN • PACE • B • M
VRSVLA • QVAE
VIXIT • ANNIS
PL • M • XXX • ET
OBiit • V • KAL • IVLI •
INDICT • QVINTA

Dans le même portefeuille sans énoncer l'endroit où cette pierre a été trouvée.

DIVO CLAVDIO
EX TESTAMENTO
L • VALERI
PLACIDI

Suivant le s^r Sauret cette inscription étoit à l'Archevêché en 1737 en cette forme.

DIVO CLAVDIO
EX TESTAM^{TO}
L • VALERI
PLACIDI (1)

Sur un morceau de marbre d'une forme irrégulière, qui fut trouvé en creusant près de l'autel de l'église Saint-Genès de la Colonne.

1. Néron fit empoisonner Claude. Son premier soin fut d'honorer la mémoire de celui qu'il venoit de faire descendre dans le tombeau. Sur la proposition qu'il en fit, le Sénat décerna les honneurs divins à ce prince, qui à peine avoit mérité le nom d'homme. B.

+ HIC IN PACE
REQUIESCIT
BONAE MEMOR
IAE FORTVNATVS
QVI VIXIT PL • MS
ANNOS LX ET OBIIT
SUB DIAE V IDVS IANU
ARIAS INDICTI
ONE DVO DECIMA

Dans une copie qui est à la suite du Recueil manuscrit de M. Rebattu, les lettres du diphtongue Æ sont jointes ensemble.

Sub Diae, id est, *sub die* ; quæ expressio in pluribus inscriptionibus sepulchralibus videtur.

Indictione duodecitra ; cadit ista, ex Rainesio in suis inscriptionibus, ad annum Christi 414. Consule Kirker *Rom. subteram*, pag. 897.

Les deux épitaphes suivantes ont été vues et vérifiées par feu M. Bourquier (1). La première est à la pointe sur le devant d'un tombeau...

LIGVRIAE EVPHROSYNES
L • CORNEL • EVTYCHE GIV
D GI INCOMPARABILI ET L. M
CORNEL • JVLIANUS et L.
CORNEL. • EVPHROSYNVS ET
M • ATT • EVANGELVS FILII
MATRI PIENTISSIMAE

Dans la copie de M. Sauret, tous les mots sont séparés par un point, les deux *PH* sont remplacés par *F* et il y a sur le couvert en très grandes lettres :

MEMORIAE • AETERNAE. (2)

1. Je les ai aussi vues et copiées le 7 avril 1761. B.

2. En 1761 le couvercle n'étoit plus sur le tombeau ; dans l'inscription, il n'y a d'autres points que ceux que l'on voit ci contre, et il n'y a d'autre F que celui du mot *Filii*. B.

Au même endroit, sur le devant d'un tombeau qui est double, est cette double épitaphe vérifiée, comme j'ai dit, par M. Bouquier (1).

D	L. CORNEL • EUTYC HETIS QVI VIXIT ANN • LXXX M • ATTIVS EVANGELVS PATRI POSVIT	CORNELI IVLIA NI INFANTIS DVL CISSIMI QVI VIXIT ANN • III MENS • II • DI ES XVII SI PRVDENS SI SAPIES SI QVA SI NON DATVS CORNEL EVTYCHES FILIO AMAN	M
---	---	---	---

Il y a quelques petites différences à la copie donnée par M. Sauret (2).

L'Inscription suivante a été vérifiée par M. Sauret, à l'archevêché, où elle n'existe plus maintenant ; elle est pareillement citée par M. Rebattu, page 69, qui dit qu'elle faisait partie d'un tombeau qui étoit à la Pointe. Le côté où devoit être la lettre *M* étoit totalement brisé.

I • AVENT • AVIT
 IANI • FABR • TI
 GNVA • C • I • P • ARĒ
 MAG • EIVSDEM
 D CORP • PRIMO
 ART • T • TOSSIV
 S • MARCVS • CO
 SNA • MERENT

M. l'avocat Raybaud est possesseur d'un recueil manuscrit de M. Rebattu, que j'ai déjà cité, où sont contenues toutes les inscriptions de la ville d'Arles. Il y en a plusieurs dans ce nombre qui n'existent plus ; et que je rapporterai tout de

1. Je l'ai aussi copiée, ainsi que je l'ai déjà dit. B.

2. Il ne faut pas les adopter. B.

suite, après vous avoir fait observer qu'il ne faut pas confondre le Recueil qui est au pouvoir de M. Raybaud avec celui de M. le Marquis de Méjanès. Celui-ci ne peut être regardé que comme le ramassés des découvertes, faites par cet ignorant Antiquaire, et le répertoire de beaucoup de bavardages, qu'il commença le premier du mois d'Avril mil six cent cinquante cinq, selon la note qu'il a mise à la tête.

Et premièrement je lis dans le Recueil de M. Raybaud, ce qui suit :

P. 59 dans un corridor à Portagnel sur un pied-d'estal rompu.

POMPEIAN
PIENTI
CHRISANT
HEMIS VXOR

P. 60 les Inscriptions suivantes étoient autrefois dans le cimetière des Aliscamps et sont énoncées de suite dans le manuscrit de M. Rebattu, d'après un autre manuscrit de la Chorographie de Provence de feu M. Jules Raymond de Soliers (j'ai ce dernier manuscrit, M. l'avocat Raybaud me l'a vendu. B.)

D M
OPTIMAE NERVIAE QVE VIXI
ANNI • XXV • MENS • VIII • D • VI • C •
VALERIVS PRISCIANVS ET AVREL
PRISCVS AMICO INCOMPARABILI

Ibid.

AERNAE GLIBERAE. C • CRASSVS AGNELIVS
AETORIVS HERMES AFNIAE PRIMITIVAE
L • CON • IVSSIT DILLECTIS • VXOR • POS •

Ibid, page 61, où il est dit que l'inscription suivante aurait été transportée au lieu de Saint-Gabriel, où elle étoit lorsque Raymond de Soliers la copia, d'où elle passa dans le cabinet de M. de Peiresc à Aix.

M. SPVRIVS M • F •
FABVLATOR FLAM.
ROM • ET AVG IIII VIR PONT
COL • REIOR • APOLLINAR.
SIBI ET CAERIAE CAREI FIL
PATERCLAE OPTIM • XVORI

Page 71, sur un tombeau qui étoit à la Pointe, est une inscription en partie effacée.

ET QVIETI ÆTERNÆ
MATINI SATVRNIN
PARI TOR • NAVICVLAR
STATION

Page 73, à la suite du même recueil, où il est dit que l'inscription suivante se trouve chez Monsieur Sauret, bourgeois.

HIC IN PACE
REQVIESCIT B°
NE MEMORIAE
MEKANIAS
QVI VIXIT ANN
VS PL MS XIII
oBIIT SVB DIE XIII
KAK DECEBR
INDICTIONE

VI

J'ai trouvé dans un cahier séparé du même recueil la copie d'une inscription en marbre, qui fut découverte au Mouleirès le 2 juin 1693. Je la joindrai à la fin de mes lettres, avec les diverses interprétations qu'on y a donnés.

Voilà, mon cher Biran, les inscriptions dont il a été possible de recouvrer des copies. Pour ne rien omettre sur cet article, je vais vous en indiquer quatre qui ont été recueillies par Honoré Bouche dans sa Chorographie de Provence, to. I, p. 232, 307, 334 et 820, et qui ne sont pas

comprises ci-dessus, soit qu'elles aient été trouvées dans la ville d'Arles, soit qu'elles en fassent mention ; quoiqu'il suffise de les lire pour voir que cet historiographe, peu versé dans l'antiquité, les a étrangement défigurées, lorsque leur conservation n'était pas parfaite.

Après les inscriptions viennent les monuments qui n'existent plus ; et je ne crois pas qu'il y ait eu en ce genre quelque antiquité, qui fut supérieure à l'arc de la porte de Saint Martin, dont Seguin (1) a fait une belle description, à laquelle je me rapporte pour cet édifice, que les Consuls ont fait démolir anciennement, dans la crainte qu'il ne s'écroulât par vétusté, au lieu de le faire réparer, pour en prolonger la durée. Seguin prétend que la ville d'Arles érigea cet *arc triomphant* à la gloire de Constantin le Grand en reconnaissance des bienfaits qu'elle avait reçu de ce prince. Il est sûr que Constantin affectionna beaucoup cette ville, à laquelle il donna même son nom comme il est attesté par une lettre des évêques des Gaules au pape Saint Léon (2). Sans doute ce nom imaginé par la vanité d'un prince jaloux d'éterniser sa mémoire subsista peu, et périt du moins avec lui (3), puisqu'on ne le retrouve nulle autre part, que dans le décret adressé le 15 may 418 à Agricola, préfet des Gaules, par les Empereurs Honorius et Théodose, où Arles est encore nommé *Constantina Urbs*, et dans la lettre que je viens de citer.

Je ne sais sur quel fondement l'abréviateur françois du Dictionnaire des antiquités romaines (4), avance au mot

1. Antiq. d'Arles, 1. II, p. 25.

2. Baron. ad. ann. 450 n° 2. — Saxi, Pontif. Arel. p. 64 et alibi.

3. M. Le Beau est de ce sentiment dans son hist. du Bas-Empire, t. t, p. 278.

4. Edit. de Paris de 1766, trois vol. in-8°.

arelate que le tiran Constantin, qui du temps de Théodore le jeune se fit déclarer Empereur dans la Grande Bretagne, attiré par la réputation de la ville d'Arles, vint y fixer le siège de son empire, et lui donna son nom. Sans doute Pitiscus a été trompé par l'autorité de Scaliger (1), qui le dit ainsi et qui attribue au même usurpateur le rescrit impérial dont je viens de parler. Mais l'erreur de ce critique et celle de Cusanus (2) qui l'a suivi est grossière; car, comme Seguin l'observe (3), Théodose après avoir vaincu Constantin, auroit certainement en haine de lui, transféré de nouveau le siège de la préfecture à Trêves (4), ce qui est démenti par la colonne milliaire que j'ai rapportée (5), et plus formellement encore par la naissance de Constantin le jeune, dont Fausta accoucha à Arles le 7 août 316 (6), qui est appelé par divers historiens (7) *Constantinus Arelatensis*, ce qui confirme l'établissement

1. Lect. in Auson. I.1. c. 24.

2. Cusan. I. 3, c. 35, de Conc. cath.

3. Ant. d'Arles, L 2^d p. 23 et suiv.

4. Si le nom de Constantine eut été donné à Arles par le tiran Constantin, il n'eut pas laissé perdre l'usage des assemblées qu'on y tenoit, parce qu'il eut par ce concours, augmenté ses revenus, ses partisans et sa puissance.

5. Sup. page 19

6. Il est certain que Constantin le jeune naquit à Arles, mais l'époque de sa naissance n'est pas assurée. Les uns la placent au 14 mai et les autres au 7 août 316. On convient que quelques jours après être venu au monde, il fut nommé César par son père avec Crispus qu'il avait eu de sa concubine Minervine (*a*). Or si cette dignité leur fut accordée le 1^{er} mai 317 comme le dit le nouvel auteur de l'histoire des Empereurs, il faut nécessairement placer sous la même année la date de la naissance de Constantin le jeune.

7. Aurel. Vict Const. et Zozim, I. 2. de son hist.

a. Zozime, 1. 2, t. 2, p. 229.

de Constantin dans cette ville, et la prédilection qu'il eut pour elle. Enfin, diverses loix publiées à Arles par Constantin fournissent la preuve que cet empereur y a été, ainsi que plusieurs de ses successeurs qui en ont aussi daté de là. Voici la note des principales. Cod. 1. I. tit. 21. lég. 2. de l'an 316 et Cod. Théodose tit. de Appelation. Cod. 1. 7. tit. 62. et Cod. Theodos. 1. II. tit. 30, lég. 5. Cod. 1. 10, tit. 26, lég. 2. Cod. Théodes. 1. 8. t. 7. leg. 2., 1. 16. tit. 10 leg. 2. Cette loi qui est de l'an 353, a été évidemment donnée à Arles, selon le récit d'Ammien-Marcellin (1). Nouvelles de Majorien, à la suite du code Théodosien, tit. 2 et tit. 9.

Il m'est tombé entre les mains un recueil manuscrit concernant la ville d'Arles dans lequel on rapporte les deux loix du code Theodosien (2) reçues à Constantine, comme aiant été adressées à cette ville, pendant qu'elle portoit encore le nom de Constantin le Grand son restaurateur, mais il faut être bien aveuglé par l'amour de la patrie et bien dépourvu de critique, pour ne pas voir qu'il s'agit ici de la ville de Constantine en Illyrie, ou plutôt de celle d'Afrique, et non de celle d'Arles, qui avoit depuis longtemps repris sa première dénomination, ainsi que l'attestent l'époque des règnes, et la date des loix, dont l'une est de l'an 356 et l'autre postérieure à l'an 379.

Revenons au portefeuille de M. Raybaud ; j'y ai pris la figure d'une bouteille de verre trouvée à la Pointe ; sur le fonds de cette bouteille il y a une représentation avec divers caractères, qui ont été expliqués par M. Joseph de Seytres, marquis de Caumont, possesseur de ce curieux

1. L. 14, p. 9.

2. L. 9, tit. 23, leg. 7, I. 13, tit. 5, leg. 15.

morceau. J'en ai encore extrait la représentation d'une petite statue de pierre ou terre grisâtre, qui fut trouvée au même endroit en 1693 ; et j'y joins une dissertation qui l'accompagne.

Je pense, mon cher Biran, que vous devez être assez content de moi. Je ne le serai pas moins si tout ce fratras vous est agréable, et si vous avez de votre côté la complaisance de me communiquer vos découvertes. Adieu.

Le Ch^{er} DE GAILLARD, comd^e du Poët-Laval.

P.S. — Un voiage que j'ai fait depuis peu à Saint-Rémy, m'aïant mis à portée d'y voir dans l'Hôtel de Ville une belle inscription, où il est parlé de la ville d'Arles, j'ai cru devoir la joindre aux autres que j'ai déjà rapportées.

Ce monument, qui consiste à un cippe de pierre commune, d'environ trois pieds, dix pouces de hauteur, compris le plinthe, qui subsiste, et la cimaise dont les moulures sont détruites, un pied huit pouces de largeur, et un pied d'épaisseur, a été tiré des ruines d'une chapelle maintenant détruite, dédiée à Saint-Trophime, située à un mille de Saint-Rémy. Il fut d'abord transporté dans la maïterie du sieur Louis Dallen d'où les consuls le firent ôter en 1743 pour le déposer dans la salle basse de la maison commune où il existe maintenant. La doloire et l'équerre, signes ordinaires de la dédicace *sub asciâ*, sont au bas du monument. J'ai restitué par des points les lettres qui manquent, afin que le sens ne fut pas interrompu (1).

1. Dans la copie ci jointe on a mis en lettres italiques celles qui étoient dans l'original avec des points.

me MORIE AETERNA *e*
a EBVTIO AGATHON *i*
IIIIII • VIRO • AVG. CORP. *c. j.*
*pa*TER • AREL • CVRAT • El *us*
*de*M. CORP. BIS. ITEM IIIII
*vi*RO • COL • IVL • APTAE • NAU
*ta*E. ARARICO. CVRATOR *i*
PECVLI • R • P • GLANICO. QVI
VIXIT. ANNOS LXX *vif* •
AEBVTIA EVTYCHIA PATRO
NO • ERGA • SE • PIENTISSIMO

À Saint-Remi en Provence (1).

Curator. Ce mot employé à divers usages, désignait particulièrement les inspecteurs ou intendans des temples, des rues, des chemins, des greniers, et autres édifices publics, des deniers, des communautés, des corps des métiers, etc... et dans ce sens il signifie *sindici*, comme dans le cas présent.

Nautæ ararico, batelier de la Saône. Quoi qu'il y eut beaucoup de Plebéiens dans le corps des Bateliers, il y entroit aussi des décurions, et même des personnes de l'ordre des chevaliers, et de celui des Sénateurs. Constantin leur accorda le premier de ces titres, qui leur fut confirmé par Julien, Gratien, Valentinien et Théodose. Il les déclara aussi exempts de tous tributs, en considération des services qu'il en recevoit. On peut voir leurs privilèges dans le code Théodosien (2). Spon rapporte l'épithaphe de Q. Jul. Severinus, qui étoit *patronus splendidissimi corporis nautarum Rodanicorum et Araricorum* (3) ;

Curatori peculiari Rei publicæ Glanitorum. Curateur

1. Voiez Caylus. Rec. d'Antiquit. to. 2. p. 262-263.

2. L. 13, tit. I et Gothof. ibid.

3. Spon. Antiq. de Lyon p. 130.

particulier de la République des Glaniens. Volfang Lazius (1) dit que les deux principales charges des villes étaient celles de *Dux* ou *princeps*, et celle de *curator*, que les romains établissoient plusieurs de ces intendants ou inspecteurs dans les grandes villes, et que leur emploi étoit à peu près semblable à celui des Bourguemestres en Allemagne. Il est parlé d'eux dans plusieurs titres du Code et du Digeste. Ulpien a fait un traité exprès sur cette charge, dont les pourvus sont appelés indifféremment dans les inscriptions, *Curatores Rei publicæ*, et *Curatores Civitatis*, le nom de République étant pris ici pour la communauté, ou le corps des habitans d'une ville.

Glanicor, ce monument atteste la vraie position de la ville de Glanum, dont Ptolémée, Méla, Pline, l'Itinéraire d'Antonin et les tables de Peutinger font mention. Elle était située dans le país des Saliens, à un quart de lieue environ, de Saint-Rémy du cotté du couchant. On ignore absolument le temps auquel Glanum été détruit, et celui auquel la ville de St-Rémy a été bâtie. Mais il est certain qu'il y avait fort anciennement à cet endroit une église dédiée à St-Rémy, autour de laquelle on batit des maisons, dont il se forma insensiblement un Bourg, qui subsistait du temps des premiers Comtes de Provence ; comme il est prouvé par une donation d'Eldebert au monastère de Montmajour, de quelques possessions au terroir de la Goy ; et il y est dit qu'elles confrontaient le terroir de Saint-Rémy.

Jules Raymond Soleri ou de Soliers s'est trompé dans sa Chorographie de Provence lorsqu'il a dit que Glanum prit dans la suite le nom de Frelons. Il n'y a jamais eu de ville ainsi nommée dans ce quartier. On appelait *Agrum Fretensem* ou *Fretum* une portion du territoire et non une ville particulière, comme on le voit par la donation que fit

1. De Rap. Rom. 1. 3. c. 4.

en 982 Garnier, évêque d'Avignon, au monastère de Saint-André, de cinq églises situées *in agro Fretensi, ad radices Montis Gausserii*. Bouche a suivi ce que dit Solery au sujet de la prétendue ville de Fretum, et y ajoute de son chef beaucoup de fables et d'anachronismes (1).

Adieu, *iterum vale*.

1. Bouche. To. 1, p. 171.

LE VIEIL ARLES

Récits de l'Époque Révolutionnaire

LA MISSION DE FRÉRON

(Suite)

Le 18 janvier [1796], le maire Tinellis, revenu de Marseille avec le citoyen Ganteaume, qui s'était joint à lui, rendait compte au Conseil municipal du résultat infructueux de ses démarches auprès du proconsul Fréron. En même temps, il sollicitait un congé pour prendre du repos et soigner sa santé ; il se disposait à quitter la ville. Plusieurs autres personnes, à son exemple, se hâtaient alors de réclamer des certificats de résidence pour pouvoir s'éloigner de leur domicile, sans être inculpés d'émigration.

Le 21 janvier, pour obéir à l'arrêté du Directoire en date du 12 de ce même mois (22 nivôse an IV), la Municipalité fait célébrer l'anniversaire de la « mort du tyran ». Sur tout le parcours du cortège, elle est assaillie de vociférations et de menaces (1).

1. Les journaux rendent compte des événements de cette fameuse et triste journée, mais chacun à sa manière. Nous allons reproduire les deux versions.

L'exposé le plus complet, émanant d'une plume *chiffoniste*, se trouve dans le journal *Le Véridique*, n° du 14 pluviôse an IV :

« Arles, le 2 pluviôse.

... Avant-hier, 21 janvier, jour de la destruction de la royauté, la

Elle en consigna le détail dans un procès-verbal officiel dont voici la teneur :

« L'an IV^e de la République et le 21 janvier, la fête de municipalité ordonne la fête de cette mémorable époque ; tous ses soins sont prodigués pour la rendre imposante. À 10 heures, le cortège part de la Maison Commune, aux cris mille fois répétés de *Vive la République !* Le Commandant Hardouin prend sa place après la municipalité. À peine a-t-on quitté la Commune que deux haies de femmes furibondes, d'hommes à monstrueux bonnets rouges, d'enfants armés de bâtons, répondent aux accents patriotiques des républicains qui accompagnaient les autorités constituées, par les cris séditieux de *Vive les Sans-Culottes, vive Marat, à bas les coquins d'honnêtes gens ! la mort, la mort !* et, ces derniers mots, ils les proféraient avec plus de rage en montrant de la main la municipalité. »

« Je frémis, et mes regards se portèrent tout de suite sur le commandant que suivait un régiment de cavalerie plus que suffisant pour rétablir l'ordre. Il reste muet, et je le vis sourire à un adjudant ou officier qui étoit à ses côtés. »

« On arrive à la place dite des Portefaix. La municipalité avoit préparé un arbre de la Liberté et préposé des gens pour l'élever ; elle-même alloit s'empresse à mettre la main à l'œuvre, quand la bande de scélérats qui l'avoit si bien accueillie à son passage accourt avec des hurlements de forcenés, s'empare des cordages, repousse les administrateurs, accable de coups leur suite et élève l'arbre en redoublant de vociférations et de cris de *Vive la Montagne !* Un de ces modérés patriotes mettant le poing sous le nez à un municipal et le secouant avec violence lui dit « Ote ton chapeau, ou je t'arrache les quatre membres. »

« Je fixe encore le commandant qui se trouvoit alors à côté du municipal maltraité ; cette fois il fit semblant de prendre de l'humeur, et se contenta de faire reculer un peu plus avant dans la foule... »

« Dans la rue ci-devant S^t-Antoine, des patriotes exclusifs postés exprès jettent sur la municipalité des immondices et de la poussière. Nouveau sourire de la part du commandant. Une horde de jeunes marins, armés de bâtons, qui environnoient Hardouin en faisant retentir les rues d'hymnes à Marat, se détachoit de temps en temps pour

l'anniversaire de la mort du tyran a été célébrée dans cette commune.

« L'administration municipale en avait ordonné les apprêts

se porter aux avenues, et accabloit les administrateurs d'insultes et de menaces toujours plus atroces. Je remarquai surtout trois de ces furieux qui, s'élançant vers le citoyen *Duroure*, revêtu de son écharpe : « Tu as voulu nous faire manger des cailloux, lui dirent-ils, ta tête tombera. » Et l'administrateur insulté ne répondit que par un regard d'indignation. » (1)...

« Enfin la scène se termina, sans massacres heureusement, grâce à la patience plus qu'héroïque des citoyens paisibles, des pères de famille, qui, s'étant réunis autour de leurs administrateurs, pour partager avec eux la joie de cette fête républicaine, furent abreuvés comme eux d'un torrent d'indignités. »

« Le soir, les scélérats triomphants parcoururent la ville, fouettèrent des femmes, assommèrent de coups plusieurs citoyens et notamment un commissaire de police. »

« La désolation est dans le pays. Déjà un nombre prodigieux de pères de famille, presque tous vivant du travail de leurs mains, ont fui cette terre de sang » ; ils vont chercher ailleurs un asile où ils puissent respirer l'air de la sécurité ; mais la plupart laissent des enfants en proie à la plus affreuse misère. »

« Je n'ajoute rien à ces faits que le *Journal des Hommes libres* métamorphosera sans doute en exploits républicains. Publiez ma lettre, citoyen [rédacteur] ; si le gouvernement est sourd, l'honnête homme n'a plus qu'à s'envelopper sa tête du drapeau funèbre qui voilera la Liberté. »

« Salut et fraternité.

« DEREUX, employé de la République. »

— Un autre journal contre-révolutionnaire, *Le Gardien de la Constitution*, dans son numéro 42 (du 14 pluviôse an IV — 3 février 1796), racontait ou analysait les mêmes événements dans les termes

1. Le citoyen Duroure, à qui tous les hommes sensibles, tous les amis de la vertu, doivent un tribut d'éloges, a toute sa vie, et notamment depuis la Révolution, versé son bien sur la tête de l'indigent, et, disons-le, sur celle de ses ennemis, de ses dénonciateurs. Ces jours-ci, pour pourvoir la ville de bled, il a fait don à la Commune, ainsi que plusieurs citoyens maintenant présents, du peu de vaisselle qu'il avoit sauvé des mains des brigands ».

et la marche de concert avec le Commandant de la place. Dès la veille, elle avait été annoncée au son de la trompette à tous les citoyens. l'exécution en eut été faite avec ordre, peut-être même aurait-on eu la satisfaction de voir s'opérer une réunion que présageaient quelques bruits sourdement répandus depuis quelques jours, si des gens

« Arles, 2 pluviöse...

« Une horde de prétendus patriotes de 89, distingués parmi eux sous le nom de *dévorants*, ayant à leur tête *Lazare Hardouin*, se porte à toutes sortes d'excès contre les autorités constituées et contre les citoyens que la peur ou la misère n'ont point encore fait fuir. »

« Hier encore, à l'occasion d'une fête ordonnée pour l'anniversaire de la mort du tyran, les administrateurs municipaux en écharpe et le petit nombre de citoyens qui eurent le courage de former son cortège furent insultés publiquement, menacés d'être jetés dans le Rhône et battus de la manière la plus outrageante. Les scélérats en vouloient surtout au citoyen Tinellis, président de l'administration. Une femme s'écria : Il faut lui arracher les boyaux et s'en servir pour pendre ses collègues. » Et tout cela se passoit sous les yeux du commandant qui faisoit le sourd et l'aveugle. »

« L'épouse du juge de paix *Balechou* fut cruellement et publiquement fouettée, et son foible mari n'ose pas même informer, tant la terreur est répandue ici depuis le dernier massacre du commandant de la garde nationale. »

« Hier des groupes nombreux de marins crioient aux oreilles de la municipalité : « Vive la montagne ! Vive Marat ! merde aux honnêtes gens ! Des petits drapeaux, portant ces devises, ornaient les fenêtres de ces patriotes exclusifs... »

— De son côté, le *Journal des Hommes Libres*, organe habituel du parti contraire, dans son numéro du 15 pluviöse an IV, p. 391, relatait les faits d'une manière bien différente. Voici sa version :

« Arles, 1^{er} pluviöse an IV.

« L'anniversaire de la mort de l'infâme Capet vient d'être célébré avec

intéressés à éloigner de nos murs la paix et la tranquillité n'eussent donné le signal des laudes et des provocations, et entretenu ce désordre tout le temps qu'a duré cette cérémonie.

toute la pompe qui convient à des républicains. Notre brave commandant de la place, le digne héros du 10 août, en a réglé la marche ; aussi la sagesse de ses mesures et l'activité de son zèle n'ont pas peu contribué à donner à la fête civique tout l'éclat et la majesté possibles. »

« Pendant la marche, les airs chéris de la Liberté, *Ça ira*, *l'hymne des Marseillais* et le *Chant du départ* ont été chantés par les républicains ; la joie était peinte sur leurs figures et anonçoit assez quel était l'objet de la cérémonie qui les rassembloit. »

« Notre municipalité royaliste, obligée d'assister à la fête, n'a pas montré cette vive allégresse si discordante avec ses principes : les figures étoient allongées et démontroient ouvertement qu'ils n'étoient pas les amis de la République. Les Tinellis, les Ganteaume, les Gibert oncle, les Renaud, les Duroure, ces monstres de la nature, ces partisans chauds des Rovère, des Cadroy, des Chambon, des Siméon et consorts ; tous ces êtres, en un mot, indignes d'habiter le sol de la Liberté, aujourd'hui administrateurs de la commune royale, ont assisté à la promenade civique qui a été interrompue par la replantation de deux arbres de la Liberté, que le mauvais temps avoit renversés, et qui a fini par la course de taureaux et par des danses publiques qui se sont prolongées bien avant dans la nuit. »

« La calomnie, cette arme si puissante de nos chiffonniers, n'aura pas manqué, sans doute, de prêter de mauvaises intentions aux républicains, et d'interpréter d'une manière maligne les cris mille fois répétés à bas les royalistes ! Mais quelle que soit leur audace à mentir impudemment au public, quelles que soient les calomnies qu'ils osent avancer, j'ose dire que la tranquillité a régné pendant toute la journée, et que les royalistes, seuls ont cherché plusieurs fois à la troubler, en qualifiant les patriotes de terroristes, de buveurs de sang. Ces ennemis prononcés de la République eussent peut-être désiré quelque rixe de la part des républicains ; mais le calme a présidé à toutes les démarches de ces derniers ; et malgré qu'un scélérat émigré, le nommé *Clastre*,

Le simple récit de ce qui s'est passé en fournit la preuve la plus complète.

Le Commandant Hardouin et toute la garnison s'étant rendus sur la Place, l'administration municipale, les autorités constituées et un grand nombre de citoyens qu'elle avait invités se sont joints à elle, et, après la publication de l'arrêté du département portant invitation à tous les républicains de célébrer cette fête, le cortège a pris la route ordinaire en passant par les grandes rues et a parcouru toute la ville.

« La marche était ouverte par un détachement de cavalerie précédé des trompettes ; venait ensuite un autre détachement d'infanterie. L'administration municipale, ayant à sa tête le corps de musique dont les airs chéris des républicains répandaient l'effroi dans l'âme des tyrans, était suivie des commissaires de police, des tribunaux de commerce et de police correctionnelle, et des juges de paix avec un nombreux cortège.

« Après quoi suivaient le Commandant de la place avec son état-major, celui de la cavalerie en garnison, la gendarmerie à cheval. La marche était fermée par une foule de citoyens et un autre détachement de cavalerie.

« La proclamation du dit arrêté a eu lieu dans tous les carrefours et sur toutes les places, aux cris mille fois répétés de *Vive la République ! À bas les royalistes !*

« C'eût été un bien consolant spectacle pour l'administration, si des scènes d'horreur n'eussent souillé la plus belle des fêtes : mais à peine, au commencement de la marche, l'administration a-t-elle paru avec tous les citoyens ci-dessus, que, de la partie la plus élevée de la ait crié publiquement à *bas la République !* la dignité de la fête n'a point été troublée, et tout s'est passé dans l'ordre... »

C'est ainsi que, d'un côté comme de l'autre, l'on écrivait l'histoire. Nos lecteurs sauront faire la part des exagérations et démêler la vérité.

place, des cris et des huées ont éclaté avec violence. Forcée d'essayer ces humiliations auxquelles la plus légère manœuvre de la garnison eût pu mettre fin, elle a été au cas de dévorer les outrages les plus sanglants tout le long de la promenade civique. Le nombreux cortège et les fonctionnaires publics qui s'étaient joints à elle ont eu à défiler par toute la ville entre deux haies de ces héros de Toulon en prairial (1), qui vomissaient des horreurs et dont les cris épouvantables n'étaient interrompus que par des huées contre les gens honnêtes et des invocations envers leur idole chérie : « Vive Marat ! Vive les sans-culottes ! Vive la Montagne ! à bas les coquins d'honnêtes gens ! Il faut qu'ils périssent tous et n'en laisser aucun. »

Tels sont les propos que l'Administration en écharpe, les autorités constituées et leur nombreuse suite ont eues à dévorer dans cette marche qui n'a pas été longue que par les dégoûts qu'elles ont eus à essayer. »

Arrivés à la place des Portefaix pour y replanter l'arbre de la Liberté qu'un coup de vent avait abattu, ces mêmes hommes ont souillé la plus auguste des fêtes civiques en insultant et provoquant les citoyens les plus paisibles. Il n'y a pas eu jusque aux ouvriers qui travaillaient à cette replantation qui ne fussent devenus l'objet de leur rage furibonde. Des rixes sont exprès élevées. Un officier municipal vole au secours d'un citoyen investi ; aussitôt se dirigent sur lui toutes les attaques les provocations, les huées, les vociférations, les clameurs séditeuses recommencent ; peu s'en faut que le dernier des crimes ne soit consommé. Les scélérats ne cachent même pas leurs projets sanguinaires. Un d'eux ose dire à un officier municipal « Ah ! malheureux, je te romprais, si tu n'avais pas

1. Allusion à l'insurrection des 28, 29 et 30 floréal an III, comprimée par les troupes de la République qui obligèrent les « Montagnards toulonnais », rebelles à la Convention Nationale, à mettre bas les armes, le 17 prairial suivant.

ton écharpe. » Et c'est au moment où la liberté est proclamée, au moment où le peuple célèbre le triomphe de la République, que de pareils cris se font entendre !... Quand l'autorité est méconnue, lorsque des administrateurs sont avilis, quel lien, quelle sureté peut-il y avoir parmi les hommes ? »

« La troupe reprend la marche du côté de la Poissonnerie pour une semblable replantation. Les mêmes cris s'élèvent on se livre aux mêmes excès, et, pour soutenir leurs braillleurs à gages, des ex-prêtres les invitent à passer par des rues détournées, distribuent de l'argent et font recommencer ces huées. C'est par ce moyen qu'ils se procurent celui de se multiplier et de se reproduire dans les divers quartiers de la ville. »

« L'administration veut bien passer sous silence ces nuées de mousses qui, dans toutes les rues, venaient exprès couper ses rangs, et, armés de gros bâtons particulièrement dirigés sur elle, faire contre elle et sa suite les plus violentes menaces, en criant « Bientôt nous verrons rouler les têtes. »

« Cette marche s'est enfin terminée, en se rendant sur la première place. C'est là que pendant que la garnison venait saluer les couleurs tricolores, cette foule d'assassins et d'amnistiés a recommencé ses vociférations et ses hurlements avec plus de fureur. Pour faire respecter le drapeau national, l'Administration a cru devoir provoquer l'action du Commandant de la place pour faire retirer tout de suite cette foule, ce qui s'est exécuté sans aucune résistance.

« L'après-midi de nouvelles fêtes ont donné lieu à de nouveaux évènements. D'après la demande du Commandant, une course de taureaux allait ajouter à l'allégresse des républicains, quand ces mêmes gens soudoyés ont provoqué quelques personnes qui voulaient prendre part à la joie générale. Attaqués à coup de bâtons, ils n'ont dû leur salut qu'au secours que leur a procuré

l'Administration qui s'était rendue à son poste afin d'assurer la tranquillité. Quelques officiers de la garnison se sont joints à elle et sont parvenus à arracher ces victimes des bras de leurs assassins.

« Tel est le procès-verbal que l'Administration municipale a cru devoir faire de ce qui s'est passé dans cette journée, lequel sera adressé aux autorités supérieures pour leur en donner connaissance.

« Fait à Arles les susdits jour et an.

« [Signé : TINELLIS, DUROURE, GANTEAUME, REYNAUD, GIBERT, MURATORY, GIRAUD cadet, secrétaire en chef. »

Tandis que la ville d'Arles était en proie à une terrible agitation, sous le coup des évènements relatés — peut-être avec quelque exagération — dans le procès-verbal qu'on vient de lire, une véritable anarchie, un brigandage effréné désolaient la campagne. Des propriétés rurales étaient mises à sac ; des bandes de paysans, armés d'outils agricoles, se ruiaient sur les terres restées en friche, prononçaient, de leur propre autorité et sans autre forme de procès, la déchéance des légitimes propriétaires (coupables à leurs yeux de jouir de trop de biens) se partageaient ces terres entr'eux et se mettaient à les défricher. C'était l'exacte application des doctrines maratistes, la mise à exécution de cette fameuse Loi agraire réprouvée par la Convention Nationale elle-même, qui, le 18 mars 1793 (28 ventôse an I), avait édicté la peine de mort contre « quiconque proposerait une loi agraire ou tout autre subversive des propriétés territoriales. » Mais cette loi du 18 mars 1793 n'était plus qu'une vaine menace et n'effrayait personne (1).

1. *Extrait des Registres du juge de paix de l'arrondissement de l'Obélisque, canton d'Arles :*

« L'an 4 de la République et le 2 du mois de pluviôse, à 10 heures du

L'autorité municipale était désarmée ; le Commandant de la place en état de siège affectait de ne rien voir, de ne rien savoir, et demeurait sourd à toutes les plaintes.

Le 6 pluviôse (26 janvier) une pétition revêtue de 226 signatures dénonçait à l'autorité départementale les membres

matin, nous Jean Morel, assesseur du juge de paix de l'arrondissement de l'Obélisque, du canton d'Arles, remplissant les fonctions dudit juge de paix, assisté des citoyens Joseph Vidal et Antoine Porte, deux des assesseurs nos collègues, écrivant le citoyen Jacques Félix Moine, secrétaire subrogé, en exécution de notre appointment mis au bas de la plainte à nous portée le 27 du mois de nivose dernier par le citoyen Joseph Ferrand, bayle du domaine et tènement appelé la Tour de Mollégès, appartenant à la citoyenne Marguerite Louise Gras veuve Astier, portant qu'il sera par nous accédé sur les lieux litigieux... Où étant, nous aurions aperçu une grande quantité de travailleurs occupés à défricher ledit clos d'herbages... Parcourant lesdits herbages, aurions trouvé du nord au midi des tas de mottes amoncelées de distance en distance... Et à mesure que nous étions à parcourir lesdits herbages et à déterminer nos opérations, les travailleurs occupés à ce défrichement, au nombre de 14, seroient venus à nous pour nous demander en vertu de quel titre nous procédions, disant que *la citoyenne Gras avoit assez joui de sa terre, que ce devoit être leur tour à eux d'en jouir*. Ils menacèrent même Ferrand, bayle, que s'il s'avisait de retourner sur lesdits herbages, son compte seroit bientôt fait... » etc...

Extrait du journal Le Gardien de la Constitution, n° 48 du 20 pluviôse an IV :

« ...Depuis ma lettre du 2, une nouvelle propriété patrimoniale, appartenant au citoyen Peyras, a été attaquée et divisée entre une quarantaine de personnes. Le mal menace de gagner de proche en proche. Les propriétaires et agriculteurs épouvantés restent atterrés du silence du commandant Hardouin, qui autorise de tels brigandages. Hé ! pourrait-il les ignorer, après la lettre pathétique que l'administration municipale lui a écrite le 24 du mois dernier ! Aucun juge de paix n'ose à présent se porter sur les lieux nouvellement attaqués... » etc...

— Nous allons voir bientôt ces audacieux attentats agrariens se

de la commune d'Arles et les trois juges de paix (Maurin, Balechou et Féraud), comme contre-révolutionnaires et royalistes.

Le surlendemain, le maire (Tinellis) démissionnait, et deux jours après (10 pluviöse), l'autorité départementale cassait la municipalité d'Arles, et la remplaçait par des administrateurs provisoires, avec *Antoine Ripert* pour président et *Patrice Chapus* pour commissaire du directoire exécutif.

En même temps, Fréron faisait élargir un certain nombre de terroristes arlésiens détenus dans les prisons d'Aix, et transférer dans les prisons d'Arles, d'où ils furent presque immédiatement conduits et internés dans l'hospice, une vingtaine d'autres qui se trouvaient en prévention et qu'on n'osait point relâcher. Cette mesure, diversement appréciée, amena dans la ville d'Arles de nouveaux ferments de troubles et de discorde.

Et voici que les forces de la nature se mettent de la partie et se déchaînent à leur tour contre nos malheureux concitoyens. Des pluies torrentielles amènent une crue du Rhône qui, dans la nuit du 15 au 16 pluviöse (4-5 février) emporte les chaussées, au dessus de Tarascon, et couvre de ses eaux le Trébon et le Plan du Bourg. Par une coïncidence qui fut remarquée, le Commandant de place avait, ce jour-là même, enjoint à la Municipalité de faire fermer les églises rouvertes au culte.

Le 20 pluviöse (9 février), fut célébrée solennellement généraliser en quelque sorte dans le territoire d'Arles, et les deux partis politiques opposés se les reprocher réciproquement dans des écrits d'une violence extrême. Le *Journal des Hommes libres*, organe jacobin, dans son numéro du 10 floréal, ne craindra pas d'affirmer, d'après une correspondance d'Arles en date du 28 germinal, que ce sont les propriétaires eux-mêmes qui provoquent les brigandages et font même incendier leurs propriétés pour rejeter ensuite sur les bons patriotes tout l'odieux de ces actes !

la fête nationale pour la prestation d'un serment de haine à la royauté. La municipalité, les membres du tribunal de commerce, les juges de paix, le commandant de la place, la troupe de ligne, la garde nationale, tous les salariés de la Nation prirent part à la cérémonie. « Dorant la promenade civique autour de la ville, une troupe furibonde de terroristes insulta des citoyens paisibles, les menaçant de mort. Le chant de *Ça ira* retentit de toutes parts. Les fonctionnaires publics non terroristes furent accueillis par des huées quand ils vinrent prêter le serment individuel. Ces scènes injurieuses et ces excès se continuèrent bien avant dans la nuit. Et cependant, ce même jour, la municipalité, dans une proclamation, avait invité le public au calme, à la concorde et à la justice. » (Pierre VÉРАН).

Le lendemain, un officier municipal dénonce au Conseil de la commune que le jour d'auparavant, on a entendu, du côté de la porte de la Cavalerie, des cris de *Vive le Roi* ! La municipalité délibère de transmettre la dénonciation aux juges de paix et au commandant Hardouin. Ce dernier s'empresse de répondre qu'il va faire rechercher les coupables : « Nos démarches, écrit-il, tendront toujours à ne pas laisser impunis de pareils attentats, lorsqu'ils rappellent surtout une forme de gouvernement que nous avons en horreur et auquel nous avons voué une haine éternelle. »

Le 25 pluviôse (14 février) les trois églises encore ouvertes au culte (Saint-Trophime, Le Major et Saint-Julien) furent fermées par ordre du commandant Hardouin. Une proclamation de la municipalité invita tous les citoyens des deux sexes à porter ostensiblement la cocarde nationale.

Ce même jour arrivait à Arles, pour y tenir garnison, un fort détachement du 10^e régiment de chasseurs à cheval. Une bande de terroristes se portait à sa rencontre pour fraterniser avec lui au chant du *Ça ira* ; mais elle était très

froidement accueillie par ces soldats disciplinés. L'ancienne municipalité, frappée de suspension et inculpée de menées réactionnaires, se trouvait en ce moment-là déferée à la justice répressive ; ses membres furent individuellement interrogés par un magistrat instructeur ; ils n'eurent pas de peine à se défendre et furent laissés en liberté.

Le 16 février, l'Administration informait le Département que la Commune d'Arles, endettée de huit millions, n'avait plus de subsistances ni de moyens de s'en procurer ; elle demandait des secours, en même temps que l'autorisation d'élever le prix du pain, qu'elle distribuait aux habitants au prix de 25 livres la livre, fort inférieur au prix de revient ; elle éprouvait de ce chef, disait-elle, une perte de plus de mille livres par jour.

Excédé par les réclamations, les dénonciations et les plaintes qui journellement lui arrivaient de notre malheureuse ville, et cédant aux sollicitations de son secrétaire, le fameux docteur Paris, Fréron se décida enfin à venir à Arles.

Il y fit son entrée solennelle... et théâtrale le 29 pluviôse (18 février).

É. F.

(La suite à la prochaine livraison.)